

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI

## COUR SUPÉRIEURE

---

No. : 150-05-002108-001

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Demandeur

c.

GHISLAIN CORNEAU

Défendeur

-et-

LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE DU DOMAINE  
DU ROY ET LA SEIGNEURIE DE MINGAN

-et-

AUTRES

Intervenants

---

**RÉPLIQUES AUX CONTRE-EXPERTISES DU PGQ EFFECTUÉES  
PAR SERGE GAUTHIER & JACQUES LACOURSIÈRE**

(MANDAT R-28)

---

### **Aubin Girard Côté**

Me Daniel Côté  
1700, boulevard Talbot, suite 310  
Chicoutimi, Québec  
G7H 7Y1  
Tél. : (418) 543-0786  
Télec. : (418) 543-9932

Ministère de la Justice  
Direction du contentieux  
REÇU LE

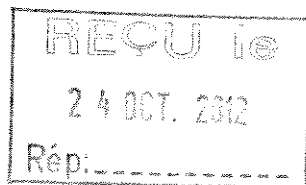
27 DEC. 2012

MONTREAL

FORMATION, AFFIRMATION, OCCULTATION ET RECONNAISSANCE D'UNE COMMUNAUTÉ  
MÉTISSE HISTORIQUE DANS LE DOMAINE DU ROI ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN SELON  
LES CRITÈRES DE L'ARRÊT POWLEY (1672-2012)

Rapport final remis par l'historien  
SERGE GAUTHIER, PH. D.

MANDAT R-28



OCTOBRE 2012

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction :.....	4
PREMIÈRE PARTIE : Présentation du mandat R-28	
1. Genèse d'un mandat.....	10
2. Mandat R-28 des experts Serge Gauthier - Jacques Lacoursière .....	12
3. Présentation de la démarche méthodologique de la contre- expertise.....	15
DEUXIÈME PARTIE : Analyse critique des contre-expertises	
A) Remarques générales à la contre-expertise des études soumises par les procureurs de la Couronne dans la Cause Corneau.....	18
B) Observations générales au sujet de l'historiographie régionale.....	26
C) Lectures de Serge Gauthier	
1) Nelson-Martin Dawson.....	28
2) Michel Lavoie.....	39
3) Andrée Héroux et Jean-Pierre Sawaya.....	46
4) Michel Lavoie (collaboration Louis Turcotte).....	52
5) Réal Brisson.....	58
6) Claude Boudreau.....	67
TROISIÈME PARTIE : Réponses aux questions du mandat	
A) Questions concernant les lectures de Serge Gauthier.....	71
B) Introduction.....	72
C) Phases de la formation de la communauté métisse de la Boréale....	77
Conclusion.....	107
Bibliographie.....	111
Annexe 1.....	114

« Cette vision de l'État comme quasi-Dieu est sous-jacente à la tradition de la théorie classique et il fonde la sociologie spontanée de l'État qui s'exprime dans ce que l'on appelle parfois la science administrative, c'est-à-dire le discours que les agents de l'État produisent à propos de l'État, véritable idéologie du service public et du bien public. <sup>1</sup>»

Pierre Bourdieu. *Sur l'État*.

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu. *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*. Paris, Raisons d'agir/Seuil. 2012. p. 16

## INTRODUCTION

En ce qui concerne la question de la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan, sur son existence ou sur sa non-existence, le brouillage semble toujours intervenir entre les experts sur sa présence ou non, sur sa « visibilité », sur son affirmation dans des documents généralement produits dans un cadre administratif qui, en apparence, ne lui sied pas naturellement. À la problématique observe-t-on ou n'observe-t-on pas une présence métisse sur le territoire du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan, les experts gouvernementaux ou retenus par le Procureur général du Québec, ne semblent rien voir. Ou plutôt, ils n'observent rien, peut-être ne veulent-ils rien observer, ou ne se donnent pas les outils pour observer autrement. Il va de soi dans le domaine de l'histoire que les études concernent généralement des grands faits sociaux abordés de manière globale. L'étude ou la recherche de sous-groupes est toujours exigeante et nécessite un regard plus précis, plus microscopique en quelque sorte.

L'historien Carlos Ginzburg a ainsi proposé une microhistoire<sup>2</sup> susceptible de localiser des faits oubliés généralement par ce que l'on désigne communément sous le titre un peu pompeux de « Grande histoire ». Dans le même esprit, l'histoire régionale, grandement développée dans le secteur du Saguenay – Lac-Saint-Jean où se situe le Domaine du roi, souhaite aussi localiser des faits à une échelle moindre ou réduite, c'est-à-dire ici celle de la région<sup>3</sup>. Mais encore là, le cadre régional peut apparaître large et laisser ainsi glisser l'un ou l'autre aspect de la réalité culturelle et sociale et plus encore l'existence de communautés se révélant sur le

---

<sup>2</sup> Voir Jacques Revel. « Un vent d'Italie. L'émergence de la micro-histoire », dans *L'histoire aujourd'hui* (coor. Jean-Claude Ruano-Borbalan). Paris, Éditions Science Humaines, 1999, p. 239-247.

<sup>3</sup> Victor Tremblay. *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'en 1870*. Chicoutimi, Éditions du centenaire, 1938. 331 p.; Camil Girard et Normand Perron. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)/Presses de l'Université Laval, 1995 (éd. originale 1989), 665 p.

territoire régional mais dans un cadre différent et s'exprimant de d'autres manières.

Nous avons ainsi documenté dans le secteur de Charlevoix une communauté reconnue socialement sous le vocable de Route de Sable<sup>4</sup> et dont les caractéristiques culturelles s'apparentent à des notions de la culture de pauvreté de l'anthropologue américain Oscar Lewis<sup>5</sup>. Le questionnement de cette recherche était à la fois simple et compliqué : dans un premier temps, repérer une communauté dont la tradition orale était riche et même fourmillante et dont il n'apparaissait pourtant rien dans les discours officiels et dans les documents administratifs de l'État. Dans le cadre de cette étude, il nous a été ainsi impossible de repérer l'occurrence Route de Sable dans des documents produits par l'État et même par les journaux, revues et documents rédigés par l'élite culturelle et administrative. Par ailleurs, dans la tradition orale, l'expression Route de Sable revenait sans cesse notamment dans le secteur de La Malbaie et de Charlevoix-Est. Le problème posé ici est méthodologique et il s'affirme de manière claire : si une occurrence ou un vocable n'apparaît pas de manière officielle, est-ce donc qu'il n'existe pas? Ou alors, faut-il trouver des moyens de la reconnaître par une étude de la tradition orale par exemple? C'est le moyen que nous avons retenu pour la communauté de la Route de Sable en ce qui a trait à la culture de pauvreté et nous avons pu affirmer l'existence de ce groupe pourtant occulté officiellement en lien avec ladite culture de pauvreté. Comme quoi, il ne suffit pas d'observer ce qui est courant ou usuel mais plus encore d'élargir le regard et d'éviter ce que le sociologue Pierre Bourdieu qualifie « de discours que les agents de l'État »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Serge Gauthier. *Étude ethno-historique d'un isolat de pauvreté de la région de Charlevoix et ses implications sur la pratique pastorale de l'Église locale*. Thèse de M. A. (Théologie), Université Laval, 1991. 154 p.

<sup>5</sup> Oscar Lewis, *Les Enfants de Sanchez : autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard, 1963, 638 p. ; *La Vida : une famille portoricaine dans une culture de pauvreté* : San Juan et New York, Paris, Gallimard, 1969, 816 p. ; Pedro Martinez : un paysan mexicain et sa famille, Paris, Gallimard, 1966, 658 p.

<sup>6</sup> Bourdieu. *Op. cit.*

Nous pouvons aussi référer à notre thèse de doctorat concernant la cueillette de folklore dans la région de Charlevoix<sup>7</sup>. Nous avons ainsi pu démontrer que les pionniers de la science folklorique ou ethnologique au Canada comme Marius Barbeau et Luc Lacourcière ont recueilli leur documentation orale à partir de leurs perspectives culturelles et non en introduisant d'abord une réflexion socio-historique approfondie sur le milieu où ils enquêtaient, ce qui a produit des biais importants qu'il faut désormais relativiser. De tels biais ont aussi été produits par Marius Barbeau dans ses recherches auprès des autochtones du Canada. On parle ainsi d'une image folklorisée et non d'une vision de toute la réalité. Un fait scientifique qui n'est pas ici étranger dans la recherche d'une communauté métisse largement occultée et que l'on rejette trop facilement dans une marge qui ne permet de la mettre réellement en valeur. Nous voulons donc bien rectifier le tir en ce domaine, il faut voir plus largement, plus justement, placer l'observation et l'observateur autrement, sans quoi on ne voit naturellement rien ou à peu près rien.

Pour la présente contre-expertise, nous nous confrontons globalement à cette même problématique. Sans préjuger, il nous est possible de constater de prime abord que les documents soumis en expertise par le Procureur général du Québec (PGQ) – du moins pour ceux qui nous sont soumis – n'utilisent qu'une approche méthodologique qui réfère essentiellement au langage étatique. Dans ce cadre, les résultats des expertises ne parviennent pas à percevoir l'ensemble de la problématique et échappent généralement le sujet principal. En fait, en développant une artillerie lourde étatique les experts du PGQ ont oublié une réalité plus fine, plus dissimulée, mais néanmoins présente si l'on consent à regarder d'une autre manière. Pour apprécier ou non la présence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan, il faut au préalable accepter la possibilité de son existence. De fait, comment peut-on parler d'une

---

<sup>7</sup> Serge Gauthier. *Charlevoix ou la création d'une région folklorique. Étude du discours de folkloristes québécois (1916-1980)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2006. 208 p.



question en l'écartant du revers de la main dans ses concepts préliminaires? Voilà bien un tort grave qui rend incertaines et surtout incomplètes les conclusions de chercheurs ayant trouvé par avance ce qu'ils pensaient déjà au préalable. Nous reviendrons sur toutes ces questions subséquentement dans le présent rapport.

Pour notre part, nous faisons le pari de la possibilité finalement assez évidente de l'existence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan. Notre défi est de voir comment elle a émergé et comment elle s'est affirmée et au demeurant comment elle a pu être occultée ou cachée dans un cadre administratif étatique qui ne la mettait pas en valeur. Il faut aussi bien la définir, la retracer, faire un repérage historique, développer une vision du terrain et concevoir un schéma historique, un cadre ou un discours qui portera cette affirmation de la présence de la communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan. Nous ne partons pas les mains vides en ce domaine. Les études de l'historien Russel Bouchard<sup>8</sup> sur la question métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan constituent un acquis considérable permettant après une analyse du terrain très solide d'affirmer davantage la problématique et même de la concrétiser. Bien sûr, le travail de Russel Bouchard est celui d'un pionnier défrichant à travers une forêt immense un propos dissimulé et n'ayant pas eu cours pendant de nombreuses décennies. On s'étonnera dans ce contexte du peu d'utilisation des travaux de Russel Bouchard – du moins pour les expertises qui nous sont soumises – de la part des experts du PGQ. Cela est-il causé par la difficulté

---

<sup>8</sup> Russel Bouchard. *La communauté métisse de Chicoutimi : fondements historiques et culturels*. Chicoutimi, 2005, 154p. ; Russel Bouchard. *Quatre années dans la vie du poste de traite de Chicoutimi | Journal de Neil McLaren (1800-1804)*. Automne 2000, AGMV Marquis, Cap-Saint-Ignace. 294 p. ; Russel Bouchard. *Dans les langes métis des Terres-Rompues : le cas de l'alliance d'affaires Gagnon-Kessy-Murdock*. Chicoutimi, 2008, 160p. ; Russel Bouchard. *Le Peuple métis de la Boréale : un épiphénomène de civilisation*. Chicoutimi, 2006, 173p. ; Russel Bouchard *La longue marche du Peuple oublié / Ethogénèse et spectre culturel du Peuple Métis de la Boréale*. Chicoutimi, 2006, 210p. ; Russel Bouchard. *Le Peuple métis de la Boréale : Évocation des textes fondateurs*. Cornac, Montréal, 2008, 110p. ; Russel Bouchard. *Quand l'Ours métis sort de sa ouache*. Chicoutimi, 2007, 102p.

d'entrer en dialogue avec une documentation neuve hors des schémas habituels du cadre universitaire ou est-ce simplement une incapacité de recourir aux moyens et méthodes plus souples retenus par Russel Bouchard<sup>9</sup>? Pour donner une vraie réponse, il faudrait autre chose que l'artillerie lourde du discours étatique. Or, les experts semblent hésiter à alléger leur démarche et passent de ce fait essentiellement à côté de la cible.

Dans la présente contre-expertise, nous retenons donc les sections suivantes :

- 1) La critique globale des études soumises;
- 2) Des notes générales autour des études présentées et les conséquences méthodologiques et pratiques qui en ressortent;
- 3) Une discussion sur la présence d'engagés et subséquemment des gens libres sur le territoire du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan et la façon d'y déceler l'émergence, l'affirmation et l'occultation étatique ou la mainmise de l'État en lien avec cette communauté.
- 4) En conclusion, nous regarderons sommairement les processus d'identification et d'auto-identification de la communauté et nous suggérerons des pistes en vue d'une synthèse des données actuelles sur l'histoire des Métis du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan et nommément les études effectuées par Russel Bouchard.

À la vérité, le fait de rechercher n'amène pas nécessairement toutes les réponses. Le regard est parfois trompeur et les affirmations trop solennelles ne sont pas les meilleurs outils dans un contexte où une communauté est occultée ou hors du regard de l'appareil étatique. Néanmoins, le projet de recherche n'est pas impossible et l'histoire des

---

<sup>9</sup> Il faut également noter le travail généalogique de Ser-Alexander Alemann. *Nomenclature des métis Domaine du Roy-Mingan*. 2005. 447 p.

Métis du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan dans toute sa richesse humaine et sa portée sociale et culturelle n'a rien d'une illusion. Convenons donc d'un repérage nécessaire d'une nouvelle vision du terrain et son émergence tout autant que son affirmation seront assurément possibles et se révéleront de manière de plus en plus claire.

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**PRÉSENTATION**  
**DU MANDAT R-28**

**1. GENÈSE DU MANDAT**

La version toujours dominante de l'histoire de la colonisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean débute avec l'arrivée en 1838 des premiers colons de la Société des Vingt et Un à La Baie<sup>10</sup>. Le pays est alors dit inhabité si ce n'est quelques bandes montagnaises finalement regroupées à la réserve de Pointe-Bleue formée en 1856. Si quelques enfants sont nés suite au passage des engagés des postes de traite entre 1672 et 1842, comme le métis Peter McLeod jr, aucune communauté ou peuple métis distinct ne s'est formé sur les terres du Domaine du roi, un phénomène historique réductible à la nation métisse de l'Ouest canadien. Le tout étant en quelque sorte conforté par les sources historiques officielles, particulièrement à partir du recensement de 1861, et le fait qu'aucune communauté métisse ne fut à ce jour reconnue sur son territoire. Il ne s'agit tout au plus que d'un métissage ethnique et culturel qui est «à la base d'une nouvelle "race", la "race saguenéenne".»<sup>11</sup> Un constat semblable ressort dans l'histoire de l'autre section du Domaine du roi, la Côte-Nord<sup>12</sup>.

Or, une réflexion profonde sur le caractère spécifique de l'ethnogenèse métisse s'était amorcée, dans le champ juridique et scientifique, au début des années 1980. Elle viendra bousculer les perceptions anciennes. En 1982, l'article 35 de la Loi constitutionnelle «reconnaît et confirme» les «droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples

---

<sup>10</sup> Victor Tremblay. *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'en 1870*. Chicoutimi, Éditions du centenaire, 1938. 331 p. ; Camil Girard et Normand Perron. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)/Presses de l'Université Laval, 1995 (éd. originale 1989), 665 p.

<sup>11</sup> Russel Bouchard. *Quatre années dans la vie du poste de traite de Chicoutimi \ Journal de Neil McLaren (1800-1804)*. Automne 2000, AGMV Marquis, Cap-Saint-Ignace. 294 p.

<sup>12</sup> Pierre Frenette (sous la dir.). *Histoire de la Côte-Nord*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 672 p.

autochtones du Canada.» La définition du terme autochtone retenue inclut les «Indiens, les Inuit et les Métis du Canada». Des jugements de la Cour suprême du Canada, particulièrement le jugement Van Der Peet en 1996<sup>13</sup>, viendront par la suite baliser l'application de cette législation. Malgré tout, la question importante concernant le caractère spécifique de l'ethnogenèse métisse ne sera pas résolue avant 2003. Pour sa part, la Commission royale d'enquête sur les Peuples autochtones<sup>14</sup> amorcée en 1991 par le gouvernement fédéral reçoit de nombreux spécialistes et des autochtones, dont des Métis. Dans son rapport final on retient l'existence, malgré l'opposition de certains, de d'autres groupes métis dans l'est du Canada :

*« Indépendamment de la nation métisse de l'Ouest, plusieurs collectivités métisses ont vu le jour dans la partie est du Canada. Certaines d'entre elles sont même antérieures à la création de la nation métisse de l'Ouest. L'histoire des Métis qui ne font pas partie de la nation métisse de l'Ouest n'est pas facile à retracer. D'abord, les historiens ne se sont guère intéressés à leur passé. Et si l'histoire de la nation métisse de l'Ouest est peu connue de la plupart des Canadiens, celle des «autres Métis» est pratiquement inconnue. <sup>15</sup>»*

Le rapport affirme plus spécifiquement la présence de Métis dans les environs de Chicoutimi et de Les Escoumins<sup>16</sup>. Dès lors, si ce n'est pas un phénomène strictement présent dans l'Ouest canadien, une question se pose entre 1996 et 2003 : quels sont les critères permettant de définir une communauté métisse? Plusieurs définitions s'affrontent. En 2003, l'arrêt Powley viendra trancher en établissant 10 critères afin de reconnaître une communauté métisse<sup>17</sup>. La communauté contemporaine, qui s'est maintenue avec « certain degré de continuité et de stabilité jusqu'à

---

<sup>13</sup> R. c. Van der Peet, [1996] 2 R.C.S. 507

<sup>14</sup> *Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones*. Publié en 5 volumes en 1996. Le chapitre 5 du volume 4 traite plus spécifiquement des Métis.

<sup>15</sup> Volume 4, chapitre 5, section 3.1, « Les autres Métis ».

<sup>16</sup> *Idem*.

<sup>17</sup> R. c. Powley [2003] CSC 43.

aujourd'hui », tire ses droits d'une « communauté métisse historique » qui est la « titulaire des droits ». Elle doit répondre à 5 critères :

1. Ascendance mixte de ses membres (Européens et Autochtones);
2. Des pratiques, une culture, un mode de vie et des traditions « reconnaissables et distinctifs » des Européens et des Autochtones;
3. Une identité « reconnaissable et distinctive » des Européens et des Autochtones;
4. Un territoire déterminé;
5. Constitution de la communauté métisse postérieure aux premiers contacts avec les Européens et antérieure à la mainmise « de sa Majesté » sur le territoire.

Cet arrêt historique constitue à la fois une définition d'une communauté métisse et l'établissement de critères précis sur le plan juridique afin de faire reconnaître de nouvelles communautés notamment dans l'Est du Canada. Ce sera le cas au Saguenay - Lac-Saint-Jean, au milieu de la décennie 2000, avec la Cause Corneau (amorcée en 1999) qui viendra cristalliser ce nouveau questionnement sur la présence d'une communauté métisse sur le territoire de l'ancien Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan. L'intimé, Ghislain Corneau, recevra bientôt l'appui de la Communauté métisse du Domaine du roi et la seigneurie de Mingan (CMDRSM), formée le 4 janvier 2005, afin de contrecarrer les politiques venant nier les droits métis, notamment l'Approche commune.

## **2. MANDAT R-28 DES EXPERTS SERGE GAUTHIER-JACQUES LACOURSIÈRE**

Le 7 octobre 2008, la défense consolidée de l'intimé, Ghislain Corneau, et de la CMDRSM, intervenante, est déposée. Afin de confirmer l'existence d'une communauté métisse selon les critères de l'arrêt Powley, le document s'appuie principalement sur les expertises de l'historien Russel Bouchard<sup>18</sup> et, dans une autre mesure, du généalogiste Ser-Alexander

---

<sup>18</sup> *La communauté métisse de Chicoutimi : fondements historiques et culturels*. Chicoutimi, 2005, 154p. (Pièce I-5); *Quatre années dans la vie du poste de traite de Chicoutimi \ Journal de Neil McLaren (1800-*

Aleman<sup>19</sup>. Face à cela, le Procureur général du Québec a fait réaliser des contre-expertises en vue de nier l'existence d'une communauté historique. À cet effet, le mandat R-28 a été confié à Serge Gauthier et Jacques Lacoursière afin, dans un premier temps, de répondre aux contre-expertises déposées selon la répartition suivante :

**JACQUES LACOURSIÈRE**

- A) *Souveraineté, contrôle, mainmise, possession, exploitation. Le colonialisme d'exploitation sur le Domaine seigneurial du roi, 1652-1859* (Michel Lavoie) (Document 2.1)
- B) *La souveraineté du territoire par la cartographie* (Claude Boudreau) (Document 2.2)
- C) *Le Domaine du Roy* (François Ayotte) (Document 2.3)
- D) *Les périodes de contact et des premières alliances féodales (1500-1635). Le contact, la cohabitation, les transferts culturels, l'intégration et l'éventuel métissage* (Christian Morissoneau) (Document 3.1)
- E) *À propos des transferts entre Indiens et Européens. Première partie : Naissance d'une société nouvelle fondée sur le métissage Deuxième partie : de Français à Canadien* (Denis Vaugeois) (Document 5.6)

**SERGE GAUTHIER**

- A) *Postes de traite et missions dans le « Domaine seigneurial du roi » 1599-1859* (André Héroux, Jean-Pierre Sawaya) (Document 2.4)
- B) *Le « Royaume du Saguenay » sous le régime français et au moment de la vague de colonisation agro-forestière charlevoisienne. Identification, localisation et mutation des populations locales* (Nelson-Martin Dawson) (Document 3.4)

---

1804). Automne 2000, AGMV Marquis, Cap-Saint-Ignace. 294 p. (Pièce I-6); *Dans les langues métis des Terres-Rompues : le cas de l'alliance d'affaires Gagnon-Kessy-Murdock*. Chicoutimi, 2008, 160p. (Pièce I-7); *Le Peuple métis de la Boréale : un épiphénomène de civilisation*. Chicoutimi, 2006, 173p. (Pièce I-8); *La longue marche du Peuple oublié / Ethnogenèse et spectre culturel du Peuple Métis de la Boréale*. Chicoutimi, 2006, 210p. (Pièce I-11); *Le Peuple métis de la Boréale : Évocation des textes fondateurs*. Cornac, Montréal, 2008, 110p. (Pièce I-14); *Quand l'Ours métis sort de sa ouache*. Chicoutimi, 2007, 102p. (Pièce I-15).

<sup>19</sup> *Nomenclature des métis Domaine du Roy-Mingan*. 2005. 447 p.

- C) *Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais* (Réal Brisson) (Document 3.5) et *Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais* (Réal Brisson) (Document 3.5 b Supplément)
- D) *Rapport de recherche sur les occupants des cantons Harvey, Tremblay, Chicoutimi, Bagot, Jonquière et Simard du Saguenay* (Claude Boudreau avec la collaboration d'André Héroux) (Document 3.6)
- E) *Arpentage primitif et occupation des territoires des Escoumins, Ouatouchouan, Falardeau, Gagné et rivières environnantes* (Andrée Héroux) (Document 3.6 b)
- F) *La diversification des modes d'exploitation dans le « King's Domain » et l'attribution foncière aux occupants sans titre, 1763-1859* (Michel Lavoie avec la collaboration de Louis Turcotte) (Document 3.7)
- G) *Les rapports entre les dits Montagnais de Falardeau et ceux des Escoumins, de Betsiamite et de Pointe-Bleue 1825-1955* (Michel Lavoie)

Dans un deuxième temps, les experts doivent répondre aux quatre questions suivantes qui correspondent à leurs lectures :

**Serge Gauthier**

- 1) Qui sont les employés de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans l'environnement des Postes du Roy, dont l'appartenance à la société canadienne Française a été soulevée par l'expert M. Michel Lavoie?
- 2) Que veut dire l'identification « Gens Libres » dans les recensements et les registres?

**Jacques Lacoursière**

- 1) Qui sont les « Canadiens périphériques » dont l'existence a été affirmée par le chercheur M. Denis Vaugeois?
- 2) Le Domaine du Roy était-il une seigneurie sous le Régime français dès 1652 comme l'affirme Michel Lavoie dans son expertise 2.1?



### 3. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA CONTRE-EXPERTISE

En accord avec la démarche du sociologue français Pierre Bourdieu<sup>20</sup>, le présent rapport ne désire pas s'enfermer d'emblée dans une méthode rigide et réductrice, une transposition dans le confort intellectuel de la « théorie » qui « se promène dans un univers indépendant de la réalité » et qui fait « partie des obstacles au progrès de la science sociale<sup>21</sup> ». À la place, le travail désire établir au départ quelques balises afin de permettre une redéfinition subséquente dans le corps même du travail.

Afin d'éviter l'éparpillement ou la discussion sur des faits plus ou moins importants, la première section concernant les lectures, rédigée par Serge Gauthier, propose une réflexion globale sur les présupposés intellectuels et la méthodologie générale utilisés par les experts du PGQ. Dans un deuxième temps, nous traiterons des études, une à une, en utilisant la grille d'analyse « traditionnelle » à tout travail critique en histoire, du « métier d'historien<sup>22</sup> » comme dirait Marc Bloch, établie d'après l'École des Annales et de son « histoire-problème »<sup>23</sup>.

- 1) Problématique de travail : *A-t-elle un intérêt avec l'objet de la cause?*
- 2) Hypothèse : *Est-ce qu'il y en a une? Lui répond-elle vraiment?*
- 3) Traitement de l'historiographie nationale et régionale : *Fait-on un portrait complet des travaux existants?*
- 4) Méthode : *Est-ce qu'il y en a une explicite?*
- 5) Sources utilisées : *En oublie-t-on?*
- 6) Critique des sources : *Est-elle réalisée selon les règles de l'art?*

---

<sup>20</sup> Voir plus particulièrement : Pierre Bourdieu. *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, 1980; Pierre Bourdieu. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit, 1979.

<sup>21</sup> Bourdieu, *op. cit.* p. 46

<sup>22</sup> Marc Bloch. *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Paris, Colin, 1999. 110 p.

<sup>23</sup> Notamment : Lucien Febvre. *Combats pour l'histoire*. Paris, Armand Colin, 1952. 456 p.

Une attention est finalement mise sur :

- 7) L'utilisation ou non des critères établis par l'arrêt Powley (voir Tableau 1)
- 8) La conclusion des experts sur l'existence d'une communauté métisse.

**Tableau 1 :**

**Critères pour la reconnaissance des droits ancestraux « de chasse et de pêche pour se nourrir » des communautés métisses selon l'arrêt Powley**

**A) « Communauté métisse historique titulaire des droits »**

1. Ascendance mixte de ses membres (Européens et Autochtones);
2. Des pratiques, une culture, un mode de vie et des traditions « reconnaissables et distinctifs » des Européens et des Autochtones;
3. Une identité « reconnaissable et distinctive » des Européens et des Autochtones;
4. Un territoire déterminé;
5. Constitution de la communauté métisse postérieure aux premiers contacts avec les Européens et antérieure à la mainmise de « sa Majesté » sur le territoire.

**B) « Communauté métisse contemporaine titulaire des droits revendiqués »**

1. Un certain degré de continuité et de stabilité jusqu'à aujourd'hui;
2. Non extinction du droit ancestral revendiqué.

**C) « Appartenance du demandeur à la communauté actuelle concernée »**

1. Auto-identification métisse;
2. Liens ancestraux avec les membres de la communauté métisse historique;
3. Acceptation du demandeur par la communauté actuelle.

La section finale consacrée aux questions déjà évoquées fait l'objet d'un développement méthodologique autonome qui est explicité dans la démarche même qui se veut, avant tout, un moyen de retrouver « cette connexion avec les choses du monde réel, de la vie quotidienne<sup>24</sup>», en dehors des simples discussions théoriques, qui permet de retrouver sur le terrain la trace de la présence d'une communauté historique en Boréale.

---

<sup>24</sup> Bourdieu, *op. cit.*, p. 46.

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**ANALYSE CRITIQUE DES CONTRE-EXPERTISES**

**A) REMARQUES GÉNÉRALES À LA CONTRE-EXPERTISE DES ÉTUDES SOUMISES PAR LES  
PROCUREURS DE LA COURONNE DANS LA CAUSE CORNEAU, PAR SERGE GAUTHIER,  
PH.D.**

*« Il n’y a en Afrique que l’histoire des Européens. Le reste n’est que  
ténèbres. »*

Hugh Trevor-Roper. Historien anglais, 1965.

*« Dis-moi comment tu cherches et je te dirai ce que tu cherches. »*

Ludwig Wittgenstein. *Remarques philosophiques.*

*« (...) le destinataire est aussi responsable du contenu d’un discours  
que son auteur »*

Tzvetan Todorov. Historien de la littérature. Cité par la  
cartographe Andrée Héroux dans son rapport soumis comme  
expertise p. 44.

*« Pour ceux qui observent cette scène à partir des cours de justice  
montées par les pouvoirs du sud pour le profit de leurs sponsors et  
avec l’aide d’une armée de chercheurs qui n’ont que le souci de faire  
obstacle à notre quête de dignité qui ne va pas sans la reconnaissance  
de ce que nous sommes dans la grande histoire de ce continent. »*

Russel Bouchard. *Dans les langes métisses des Terres-Rompues.*  
p. 99-100.

Les quatre citations en exergue nous permettent une réflexion plus globale sur l'ensemble des études soumises par la Couronne. Nous nous permettrons donc de regarder plus attentivement ces citations afin d'ajouter une certaine profondeur à notre analyse sur l'ensemble de la documentation soumise par la Couronne.

**1) La négation systématique de la réalité soumise ou encore l'incapacité de la voir hors d'un contexte de perceptions culturelles délimitées par un point de vue précis**

Selon la citation soumise, l'historien anglais Trevor-Roper ne perçoit donc rien « que ténèbres » de la présence d'une culture africaine en 1965. Nous sommes alors en pleine décolonisation et pourtant la présence des cultures africaines s'affirme alors plus que jamais. Cet historien conservateur développe ici un point de vue qui prime même sur sa description éventuelle de l'histoire africaine et la teinte fortement. Il a ici un point de vue qui considère les peuples africains comme s'expliquant historiquement par la présence européenne. Son regard s'effectue à partir de la culture européenne et, à la limite, il ne voit pas l'histoire africaine puisqu'il ne conserve que ses instruments d'analyse et son regard d'Européen. Il en a été de même pour plusieurs histoires nationales opprimées et aussi pour des groupes sociaux marginalisés : les historiens ont eu du mal à les percevoir ou même à reconnaître qu'ils existaient bel et bien. Ces histoires paraissent alors d'abord comme invisibles, à moins que l'on accepte de dépasser le point de vue d'où on loge pour l'élargir au groupe que l'on recherche. De ce fait, des histoires ont été longtemps occultées comme celle du continent africain, celle des nations amérindiennes, de la classe ouvrière, des noirs, des femmes, des groupes marginaux divers comme les homosexuels par exemple. Ces oubliés de l'histoire ont aujourd'hui une place dans les livres d'histoire. On a simplement accepté de les regarder et de les considérer avec leur point de vue ce qui est un préalable afin de bien saisir l'histoire propre qu'ils veulent offrir à l'humanité.

Un autre cas similaire, propre au contexte de la région de Charlevoix inscrite dans le territoire en analyse, nous apparaît encore plus proche. Dans son ouvrage *A Canadian manor and its Seigneur*<sup>25</sup> paru en 1908, l'historien canadien anglais –d'ailleurs fondateur du département d'histoire canadienne de l'Université de Toronto et donc pionnier reconnu en ce domaine- George Wrong place en début de son ouvrage consacré à l'histoire d'un seigneur malbéen d'origine écossaise une citation un peu étonnante :

*« In spite of many pleasant summers at Murray one had never thought of it as having a history. The place and its people seemed simple, untutored, new. »*

Donc, le villégiateur anglophone qu'est Wrong à La Malbaie ne pense pas, de prime abord, que la population francophone de ce secteur possède une histoire propre. Voilà qui est étonnant de la part d'un historien et qui démontre clairement le caractère colonial de sa perception qui ne s'éloigne guère de l'historien Trevor-Roper cité plus haut. En déniait au départ une histoire aux habitants de La Malbaie, comment l'historien Wrong peut-il la raconter? Plus encore, comment peut-il jeter un jugement objectif à son sujet puisqu'au départ il affirme qu'il ne voit pas cette histoire, qu'il considère même en quelque sorte qu'elle n'existe pas ou ne peut pas exister. Cette vision trouble affecte aussi les chercheurs des études de la Couronne dans la cause Corneau, ils prennent pour acquis que la communauté métisse n'existe pas historiquement et ne s'attardent pas à l'envisager ou encore même à entrevoir cette possibilité. L'usage en référence de l'ouvrage de l'historien amateur Louis Pelletier par Nelson-Martin Dawson sur la seigneurie de Mount-Murray<sup>26</sup> est révélateur à ce sujet, puisque Pelletier interprète l'histoire locale sous la loupe d'une perspective seigneuriale (d'ailleurs fort mal définie) et non à partir de la

---

<sup>25</sup> Voir notamment la traduction de l'ouvrage : George M. Wrong. *Un manoir canadien et ses seigneurs 1761-1861. Cent ans d'histoire*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2005. 288 p.

<sup>26</sup> Louis Pelletier. *La Seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie, 1761-1860*. Sillery, Septentrion, 2008. 400 p.

réalité de la population locale, ce qui s'apparente volontairement à l'approche de Wrong au début du 20<sup>e</sup> siècle. Cette perspective ne peut pas être compensée par l'abondance de sources manuscrites puisque leur utilisateur est enfermé dans son champ de vision à lui, nécessairement limité. Dans ce contexte, les études des chercheurs de la Couronne ne s'accordent pas le droit de voir plus largement et il faut convenir qu'elles glissent clairement à côté du sujet principal et de la demande réelle soit de percevoir ou non la composition d'une communauté métisse dans le secteur de la Boréale.

Les études soumises par la Couronne dans la cause Corneau sont donc généralement d'un point de vue niant au préalable l'existence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan et elles utilisent les instruments étatiques ou administratifs produits par ce cadre administratif étatique : recensements, rapports de religieux, documents d'arpentage et pièces d'archives produites par des administrateurs. Aucune étude soumise n'envisage clairement de prendre en considération une approche plus particulière de la réalité de la communauté métisse et notamment les sources orales. Plus encore, elles mettent presque systématiquement de côté le corpus historique produit par l'historien métis Russel Bouchard et, sauf peut-être marginalement par les auteurs Boudreau et Héroux, n'y réfèrent aucunement. De même, la problématique soumise par la communauté métisse n'est pas abordée spécifiquement par aucune de ces études, sinon en notes complémentaires ou marginales. On n'a souvent l'impression d'une réelle incompréhension de la question première qui motive pourtant ces études soit celle de la présence métisse, mais plus encore d'une volonté de ne pas la voir ou d'une incapacité avec les moyens retenus de même l'appréhender adéquatement. Ces études sont-elles ethnocentristes? Il serait possible d'étudier la question qui ne relève toutefois pas directement de notre propos. Toutefois, même avec ce point de vue retenu par ces experts, il aurait été encore possible de tenter de nier avec érudition la présence métisse or, le sujet demeure ici traité de manière marginale, même pas en

profondeur. On a l'impression d'un groupe de chercheurs mal à l'aise avec le propos, ne tentant même pas de l'éluder en n'en tenant plus ou moins compte, ne le touchant pas faute de s'accorder les moyens propres à le critiquer et à le considérer concrètement. Il s'agit plus encore ici que d'une simple incompréhension mais bel et bien d'un réel vice de forme : à la fin de la lecture des études soumises on n'a même l'impression de n'avoir vu le sujet principal que de loin, que d'ailleurs, ce qui n'est pas acceptable dans un tel contexte. Plus encore, la critique des sources utilisées est à peu près absente de ces diverses études. Nous aurons toutefois l'occasion de revenir sur cette question plus en profondeur un peu plus loin.

## 2) Une méthodologie limitative

Le philosophe autrichien Ludwig Wittgenstein déclare donc « dis-moi comment tu cherches je te dirai ce que tu cherches<sup>27</sup> ». Les études soumises à la Couronne par les divers experts retiennent donc un champ de vision limité, restrictif et écartent sommairement d'autres approches. On cherche ainsi en vain un cadre théorique minimal. Les instruments d'analyse retenus sont usuels mais n'innovent pas et ne s'ouvrent pas sur la réalité « autre » de la communauté métisse. À force de n'être que d'une source (soit celle de l'État ou d'institutions comme l'Église catholique) elles ne peuvent révéler que des convergences issues du contexte produisant cette même source. De plus, généralement – nous y reviendrons spécifiquement pour chacune d'entre elles- les bibliographies des études sont limitées, nullement exhaustives et elles écartent des titres qui seraient importants pour le sujet retenu. Il faut noter tout particulièrement l'absence générale des études historiques autour de la région de Charlevoix et la présence d'autre part de titres inadéquats au sujet étudié. Le problème principal demeure toujours l'absence de la critique des sources retenues. La façon de chercher reflète certes ce que l'on cherche : dans ce cas-ci les études des experts cherchent une réalité qu'ils connaissent déjà

---

<sup>27</sup> Ludwig Wittgenstein. *Remarques philosophiques*. Paris, Gallimard, 1975. p. 66.



et ne s'offrent pas la possibilité de l'élargir adéquatement. Leur méthodologie produit donc ce qu'il recherchait soit retenir plus ou moins ou encore écarter le contexte historique des Métis en le situant de manière marginale ou en conclusion générale. En fait, ces chercheurs ne cherchaient pas vraiment le sujet principal mais plutôt à refléter en périphérie ce qu'eux savaient déjà et qu'ils avaient précédemment affirmé.

### **3) Des travaux répondant à une commande très explicite**

La géographe Andrée Héroux, une des seules dans l'ensemble des expertises qui nous ont été soumises à faire une critique de sources, glisse à travers son texte un extrait de l'historien de la littérature Tzvetan Todorov qui semble bien éclairant à savoir que « le destinataire du discours est aussi responsable que son auteur ». Voilà donc une des raisons pour laquelle ces études sont si peu probantes et ainsi la citation faite par Héroux devient presque une confession un peu suave. En effet, l'on sent constamment le destinataire dans ces études. On dirait même chez certaines d'entre elles que le destinataire est plus important que le sens de la recherche. Nous ne pensons pas qu'il aurait pu, en fait, en être autrement mais cela aurait pu être moins évident. Cela aurait pu aussi s'offrir le luxe de dépasser les cadres limités d'une intervention donnant strictement ce qu'il fallait dire strictement. La responsabilité de répondre à la demande du destinataire finit-elle par éluder ces études? On pourrait dire même plus encore que ces études ne sont justifiées que par le destinataire. Sont-elles encore scientifiquement valables dans ce contexte? Peut-être, mais elles ne sont recevables que comme des études remettant au destinataire ce qu'il soumettait. Elles ne sont pas libres, en fait. Elles auraient pu être davantage crédibles si elles avaient exprimées clairement leur cadre de production ce qu'elles ne font pas. Elles ne prennent aucune chance de faire dévier le regard, conservant une recette éprouvée dont même les ingrédients sont connus tant ils sont convenus par avance. Il est bien toutefois qu'Andrée Héroux glisse au passage cette citation-

confession; il serait moins bien de ne pas en tenir compte et de ne pas l'appliquer ici aux auteurs des études soumises.

#### **4) Un grand oublié : le travail de Russel Bouchard**

La citation présentée de l'historien Russel Bouchard peut sembler provocatrice mais elle contient son lot de vérités indéniables. La principale étant la nécessité pour ces études d'effacer la réalité de la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan. Cela peut se comprendre, bien sûr, mais comment expliquer que l'œuvre abondante de Russel Bouchard ne soit pas plus référentielle pour les auteurs des études. Ils auraient pu tenter de la démolir. Ils auraient pu essayer d'y voir des défauts, des erreurs de fond. Mais non, ils n'en parlent que peu ou pas, ils ne la positionnent pas. Ils ne disent pas qu'elle est sans pertinence ou qu'elle en a, ils font généralement très attention de ne pas l'aborder directement. L'affaire est sérieuse et de deux choses l'une : soit l'étude est jugée sans valeur ou soit elle n'est pas considérée comme justifiée scientifiquement par les auteurs qui la rejetteraient ainsi globalement. La vérité est que ce travail fondamental à la cause est mis de côté ou marginalisé. Comment cela peut-il être possible? Les auteurs pensent-ils ne pas être armés suffisamment pour parvenir à y répondre? Comment peuvent-ils éviter l'essentiel de la preuve de la communauté métisse? Nous avons vu, de plus, qu'ils utilisent une méthodologie limitative avec des instruments de recherche institutionnels ou étatiques presque exclusivement. Sommes-nous face ici à un dialogue de sourds? Tout probablement. Mais la démarche de la communauté métisse et de l'historien Russel Bouchard est ouverte et publique comment peut-on expliquer qu'on la mette de côté? Voilà autant d'interrogations qui tendent à considérer avec un grand recul scientifique une matière ou une démarche qui n'entre pas en dialogue et qui se referme sur elle-même. Dans cette démarche, il convient que la réflexion se fasse entre deux points de vue et non avec un seul point de vue qui s'autorise seul et dans son cadre. En fait, il faut peut-être se demander si présentement, il existe une véritable

contre-expertise à la démarche de la communauté métisse et au travail de Russel Bouchard bien que la Couronne ait grandement investi dans des demandes auprès de chercheurs s'abstenant de poser tout le problème et dans son ensemble.

## **B) Observation générale au sujet de l'historiographie régionale**

Les études soumises par la Couronne souffrent d'une faiblesse généralisée en ce qui concerne l'historiographie régionale de la région saguenéenne. Les auteurs négligent grandement le fait que cette région demeure l'une des mieux documentée sur le plan de la recherche historique en région. Les travaux réalisés par la Société historique du Saguenay (fondée en 1934) et notamment par Mgr Victor Tremblay, historien régional, sont peu utilisés et signalés en bibliographie pour l'ensemble des chercheurs. Ce fait est d'autant plus grave que le matériel lié aux mémoires d'anciens obtenus par Mgr Victor Tremblay dans les années 1930 et subséquemment s'impose comme une source très précieuse en lien avec la problématique métisse dans la région. En fait, cette documentation orale n'a pas été produite par une élite mais découle plutôt d'une démarche de Mgr Victor Tremblay incitant les étudiants du Séminaire de Chicoutimi à rencontrer des « anciens » issus de leurs familles respectives ou de leurs entourages. Il s'agit donc de pièces très proches du terrain et qui révèlent des faits souvent négligés par l'historiographie générale de la région. Non seulement ces données sont laissées pour compte ou presque par les chercheurs retenus par la Couronne, mais encore elles sont considérées de manière marginale ou secondaire lorsque certains acceptent de les retenir même très partiellement. Plus encore, on sent ces chercheurs mal à l'aise avec cette source de provenance orale, n'ayant visiblement pas l'habitude de l'utiliser et l'écartant sommairement plutôt que de tenter d'en tirer des informations. Cette situation est particulièrement déplorable car la région saguenéenne s'est formée à partir d'une population peu scolarisée et dont le moyen principal d'expression était oral plutôt qu'écrit. Lorsque qu'une telle source orale est inexistante on peut comprendre qu'elle n'entre pas en discussion, mais lorsqu'elle existe et que l'on ne la prend pas en compte dans un contexte où elle se justifie grandement il s'agit là d'une erreur ou d'un vice de forme suffisamment grave pour discréditer foncièrement sur le plan méthodologique une démarche de recherche.

Nous avons déjà souligné le peu de recours aux travaux de l'historien Russell Bouchard, pourtant significatifs et enracinés dans la défense et l'illustration de la cause métisse au Saguenay. Ce fait s'explique-t-il par le contexte de production extérieur au cadre universitaire des travaux de Russell Bouchard? Nous aimerions le croire mais comment expliquer la quasi absence de référence en bibliographie des importants travaux de l'historien reconnu Gérard Bouchard de l'UQAC et notamment l'ouvrage intitulé *Les Saguenayens* sur la composition démographique de la région. Dans l'ensemble, les travaux menés à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) sont absents ou presque et nommément ceux de l'historien Camil Girard. Les histoires régionales produites par l'INRS Urbanisation, Culture et Société (Charlevoix, Saguenay-Lac-Saint-Jean tout particulièrement, bien que celle de la Côte-Nord soit un peu plus présente) sont à peu près inexistantes en références. Plus encore pour Charlevoix, l'historien Nelson-Dawson Martin privilégie l'apport de l'historien amateur Louis Pelletier, bien que nombre de ces références soient très discutables, ou encore le celle d'un généalogiste très contestable comme Jean-Charles Claveau, plutôt que de retenir les travaux universitaires importants de l'historien Mario Lalancette sur l'île aux Coudres et La Malbaie, l'ensemble de l'historiographie régionale soit les historiens Jean-Paul-Médéric Tremblay (Baie-Saint-Paul) et Roger Le Moine (La Malbaie), de même que tout le corpus des éditions de la *Revue d'histoire de Charlevoix* paru entre 1985 et 2009. Donc l'ensemble du cadre bibliographique des études est nettement déficient, limitatif, plus encore se disqualifie parce que trop superficiel et minimaliste.

L'apport de sources d'archives manuscrites est cependant plus large, mais souffre aussi d'une perception limitée du cadre géographique et du milieu saguenéen. Même dans les recherches plus cartographiques, l'on sent une incertitude sur le fond et une vision limitée, très souvent forcée, peu convaincante par manque de connaissances de la région et de son histoire. Cette méconnaissance du terrain est donc manifeste. Elle constitue un élément à ne pas négliger qui rend l'ensemble de la preuve très incertain.

## C) LECTURES DE DE SERGE GAUTHIER

### 1) Étude de Nelson-Martin Dawson

*Le « Royaume du Saguenay » sous le régime français et au moment de la vague de colonisation agro-forestière charlevoisienne. Identification, localisation et mutation des populations locales (Document 3.4)*

#### Commentaire général

Qualifié « d'historien controversé » dans l'édition du 21 juillet 2011 du journal *Le Devoir*, Nelson-Martin Dawson y est aussi identifié comme étant chargé de contrats de recherche pour Hydro-Québec. Bien qu'il soit envisageable que Dawson cherche à donner à son client ce que ce dernier recherche – que ce soit la Couronne ou Hydro-Québec - il est moins acceptable que cela semble forcé à la limite extrême : constamment on sent chez Dawson le désir de prouver son approche quitte à extrapoler, quitte à forcer la dose. Cela rend la lecture de son étude peu convaincante. Il y a aussi une utilisation de termes inadéquats ou impropres qui agace, allant presque jusqu'à l'interprétation quasi littéraire parfois, mais tout cela sans avoir une expression écrite vraiment affirmée. Dawson y va souvent de jugements de valeur, laissant transparaître un point de vue personnel et une démarche teintée rejetant par avance l'hypothèse de la communauté métisse (ou pire en l'ignorant). En ce qui concerne ses sources, Dawson ne présente aucun recul en ce qui a trait au point de vue des auteurs religieux (notamment les Jésuites) et il n'applique aucune démarche critique sur ces sources. Or, il est généralement convenu chez les historiens universitaires de ne plus prendre ces documents au premier degré. La plupart des chercheurs s'accordent plutôt à mettre en contexte ces documents avec une approche historico-critique avant de les utiliser comme tel. Voilà ce que Dawson ne fait aucunement et cela rend son approche incertaine et nécessairement discutable sur le plan méthodologique. Il faut aussi considérer le destinataire en ce qui a trait aux relevés faits par les Jésuites. À qui ces religieux s'adressent-ils en écrivant? Quels sont leurs pré-supposés

idéologiques? Leur regard n'est-il pas biaisé par une vision religieuse fortement affirmée? Nous avons pour notre part décrit comment cette perspective religieuse avait teintée le récit du tremblement de terre de 1663 fait par les Jésuites dans la région de Charlevoix et de Québec dans un passage de *l'Histoire de Charlevoix*<sup>28</sup> et il est apparu évident que la description n'était pas crédible sur le plan historique sans tenir compte de l'univers religieux la soutenant. Et, dans ce cadre, elle devenait plus révélatrice du point de vue des Jésuites sur la question que confirmant un fait historique de manière strictement objective. De tels biais sont aussi présents dans les descriptions des Jésuites au Saguenay, mais Dawson n'en tient pas compte, les prend comme tel. Une approche très discutable, d'autant plus que Dawson force la note en affirmant que ces documents sont la « source principale » en ce qui a trait à ce sujet, tout en discréditant d'autres approches – anthropologiques notamment - ne pensant pas comme lui. Or, on conviendra que si pour Dawson ces sources peuvent être utilisées dans le sens de son point de vue et surtout dans celui de ses clients, cela peut se faire surtout par un enfermement dans son point de vue que dans une démarche de recherche sérieuse. Dans son approche méthodologique, Dawson veut convaincre mais il ne saurait le faire que chez ceux qui acceptent les limites qu'il érige strictement tentant ainsi de ne pas être contredit. Nous nous permettons de juger sévèrement cette façon de faire et de la signaler même comme un exemple à ne pas retenir chez un chercheur sérieux et se voulant en dialogue avec son sujet et avec une quelconque forme de réalité. Déjà, pour nous, de ce fait, l'étude de Dawson se discrédite pratiquement au départ.

---

<sup>28</sup> Serge Gauthier et Normand Perron. *Histoire de Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval. 387 p. (Voir le chapitre 2)

## A) Remarques particulières

- 1) En ce qui a trait à la région de Charlevoix, Dawson méconnaît visiblement le territoire. Nous aurons l'occasion dans les remarques qui suivent d'appuyer davantage cette affirmation.
- 2) Sur la section concernant la période du Régime français, Dawson retient une approche morcelée et sans orientation sur le sujet questionné, soit celui de la présence ou non d'une communauté métisse. Dawson utilise aussi l'amalgame à plusieurs reprises en juxtaposant des affirmations dont il perçoit les évidences, ce qui n'est pas le cas chez un lecteur attentif toutefois.
- 3) Dawson retient une vision folklorique de la région de Charlevoix qu'il décrit indistinctement comme une « contrée », comme un « pays ». On sent le manque de définition claire du territoire qui par ailleurs, selon l'ouvrage *Histoire de Charlevoix*, s'est formé de manière composite surtout avec le 19<sup>e</sup> siècle où l'appellation Charlevoix se généralise, ce qui n'est pas le cas avant 1855. Dawson parle de la forêt charlevoisienne avant 1855, alors que ce nom lié au territoire n'y est pas affirmé encore. Surtout, le secteur de Baie-Sainte-Catherine (Canton Saguenay) au début du 19<sup>e</sup> siècle est ainsi davantage lié à Tadoussac, au Saguenay qu'à ce qui deviendra Charlevoix. C'est seulement au 20<sup>e</sup> siècle que l'on peut véritablement rattacher Baie-Sainte-Catherine à la région de Charlevoix. Lorsqu'il parle de Charlevoix, Dawson parle donc d'un territoire imprécis et quasi inconnu à ses yeux et cela se sent fortement à la lecture de son texte.
- 4) L'insistance de Dawson dans sa première section au sujet du choc microbien qui aurait décimé les communautés autochtones est très agaçante. On dirait qu'il veut convaincre à tout prix et cela justifie, semble-t-il, les nombreuses redites de son texte à ce sujet. Par



ailleurs, ce choc microbien demeure une hypothèse certes intéressante et qui sait valable mais elle ne saurait en aucun cas être un absolu pour expliquer la « disparition » presque totale (Dawson va jusqu'à dire à 95%) des communautés autochtones durant la période évoquée. D'autres phénomènes comme les guerres, les disparitions de communautés antécédentes au « choc microbien » auraient aussi pu être prises davantage en compte par Dawson, mais malheureusement il ne le fait pas.

- 5) Une étrange présence montagnaise est évoquée par Dawson pour le territoire de Charlevoix. Or, les Montagnais hésitaient à retenir la rive Nord du Saint-Laurent entre Tadoussac et Québec pour leur transport car le secteur des caps y était dangereux. Pour eux, longer les îles de la rive Sud en canot était probablement plus facile. En fait, les recherches sur ce sujet parlent plutôt d'une présence épisodique ou saisonnière, ce que la rencontre de 1603 (dite de la Grande alliance) entre les Français et les nations autochtones à la Pointe aux Alouettes et décrite par Samuel de Champlain confirme. Même la nation innue ou montagnaise ne revendique pas le territoire de l'actuelle région de Charlevoix, sauf les cantons Callières et Saguenay. Où Dawson peut-il s'appuyer pour lier le territoire de Charlevoix au peuple montagnais de manière si importante?
- 6) On conviendra que l'on cherche en vain la pertinence de la longue section sur la période française (chapitre 1, 135 pages) au sujet de l'existence d'une communauté métisse. Sinon peut-être par le désir de Dawson de prouver son étonnante hypothèse que le « choc microbien » a détruit les communautés montagnaises ou presque et que celles-ci se sont recomposées par la suite par du métissage leur permettant de redevenir ensuite strictement indiennes. Pourtant l'idée que des communautés meurent ou presque pour se recomposer reste incertaine et discutable. Plus encore que ces communautés déclinantes renaissent grâce à du métissage

s'apparente à une idée fort discutable et surprenante. Pourquoi des Métis auraient-ils voulu, souhaiter ou pu recomposer une communauté montagnaise déclinante? Pourquoi surtout ce phénomène pour le moins étonnant serait-il le seul qui soit structurant? Dans ce cadre, le lien avec le « choc microbien » paraît moins important : il est plus ici un raccourci pour Dawson projetant des hypothèses incertaines en absolu, sans même s'assurer de leur solidité et de leur logique interne avec le sujet étudié – du moins en principe même si Dawson semble bien le perdre de vue à plusieurs reprises- soit l'existence ou non d'une communauté métisse. Toute cette perspective vacillante de Dawson s'explique encore par de la confusion, un assemblage incertain des données et une confrontation diffuse de la matière retenue. L'étude peut ainsi d'un premier coup d'œil être documentée en un sens, mais sa mise en forme et sa logique limitée et trop prononcée dans ce sens- d'ailleurs incertain bien qu'affirmé avec force contre toute logique apparente- rend la démarche pour le moins incertaine voire non recevable à la source.

- 7) Dawson n'élargit pas son propos à une quelconque hypothèse ouverte sur la possibilité que d'autres groupes existent en dehors des structures établies par les Jésuites. Il ne se donne pas non plus l'opportunité de lire cette présence en y attachant un quelconque intérêt. Or, nous savons que d'autres documents parlent de présence métisse, de « gens libres » ou de populations mixtes notamment la note fort intéressante de Léo-Paul Hébert dans *Le quatrième registre de Tadoussac* où il est question du « prestige des Métis »<sup>29</sup>. Bien sûr, en utilisant les textes des Jésuites hors-contexte et donc sans contextualisation réelle, Dawson prête flanc à la critique. Le passage des « loup-garou anthropophages » (p. 98 de son étude) signalé sans trop de raison (remplir un passage?) apparente devient significatif

---

<sup>29</sup> Léo-Paul Hébert. *Le quatrième registre de Tadoussac*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982. Page XXX.

d'un procédé défaillant conduisant au légendaire et à la confusion des genres. Par ailleurs, Dawson se refuse presque systématiquement à regarder la question du métissage dans la section de la période française. Il parle pourtant d'une population bigarrée (p. 98). Est-ce pour éviter de parler du métissage? Son qualificatif de « bigarrée » demeure d'ailleurs peu convaincant tout au long de l'étude ressemblant davantage à une échappatoire plutôt qu'à une volonté franche d'aborder le propos demandé concernant le métissage ou la communauté métisse. Une attitude ici bien évidente de contourner le sujet et de susciter volontairement de la confusion.

## B) Autres remarques complémentaires

- 1) Dawson parle d'un « réel métissage culturel » (p. 135) mais n'en décrit pas la forme. Il affirme plutôt que le Père Laure notait une transformation des rapports conjugaux chez les couples montagnais à cause de ce réel métissage culturel. Une affirmation qui aurait mérité une observation plus précise puisque les effets d'un métissage culturel y sont notés.
- 2) Dawson se colle au discours moral des Jésuites (P. 136, 2<sup>e</sup> par.) et tout en dénonçant les jugements de valeur, il s'y confond et en vient à les adopter.
- 3) Une partie dont le propos paraît confus et qui prête à discussion (p. 152-153) :
  - a) Dawson utilise sans critique de source un extrait de Marie de l'Incarnation (qui a d'ailleurs peu de prise avec le sujet concerné).
  - b) Ensauvagement : une association culturelle ou l'expression d'un autre mode de vie? Autre terme vague que cet « ensauvagement » et qui aurait mérité une définition.
  - c) Dawson accorde aux groupes affaiblis (communautés montagnaises) la capacité d'assimilation. On se demande pourquoi?
  - d) Dawson refuse d'envisager un métissage social qui engendrait un autre mode de vie. Sans vraiment d'explications sur cela.
- 4) Dawson parle d'une « forte présence malécite dans Charlevoix » (p. 220). Rien ne prouve la chose sur le plan historique.

- 5) Il y a ici (p. 222) un manque d'élargissement du regard qui restreint la démonstration. Il aurait été intéressant que Dawson se confronte aux multiples exemples de familles métisses présentés par l'historien Russel Bouchard et le généalogiste Ser-Alexander Alemann (McLeod, Verreault, St-Onge, Connolly, Buckell). Il choisit volontairement certains exemples, en oublie d'autres et généralise à partir de quelques trajectoires individuelles à l'ensemble des Métis du Domaine du roi.
- 6) L'utilisation de la généalogie de la famille Blackburn (p. 224) n'est pas très probante, d'autant plus qu'il s'agit d'une famille marquante dont le cheminement de Charlevoix vers le Saguenay a été très important pour la communauté métisse ce que Dawson aurait pu analyser. Sa source principale s'abreuve aux données de l'auteur Jean-Charles Claveau qui n'est pas un généalogiste très reconnu et encore moins un historien. Plus encore, Jean-Charles Claveau est reconnu pour adopter un point de vue teinté d'un nationalisme ethnique canadien-français ou québécois au ton politique qui rend ses données peu propices à une découverte en ce qui concerne la question de la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan. En ce sens, Dawson ne prend aucune chance et l'appellation « constellation métisse » qu'il utilise est assurément péjorative et montre son incapacité à aborder la question de manière objective. Il aurait été intéressant de prendre le cas de Frédéric Fillion, un exemple d'un métissage réalisé dans la région de Charlevoix et transposé au Saguenay notamment avec la famille Murdock<sup>30</sup>.
- 7) À plusieurs endroits dans son texte, Dawson utilise le terme « Charlevoisie » pour parler du territoire de Charlevoix mais sans explication et sans définition de ce terme non usuel.

---

<sup>30</sup> Alemann. *Op. cit.*, p. 329.

### C) Autres remarques complémentaires (sur le plan plus historique)

- 1) Dawson présente Gagné et Simard comme « seigneurs de Baie-Saint-Paul » (p.185-186). Ceux-ci sont plutôt associés à la petite seigneurie du Gouffre. Dawson semble ignorer que Baie-Saint-Paul fait partie de la Seigneurie de Beaupré et des terres du Séminaire de Québec.
- 2) Dawson parle d'une concurrence entre les seigneuries de Baie-Saint-Paul et celles de Beaupré. Or, Baie-Saint-Paul faisait partie de la seigneurie de Beaupré!
- 3) Il utilise l'extrait (p. 187) peu probant issu de l'historien amateur Louis Pelletier utilisant la présence d'une culture d'asperges pour justifier un « peuplement » ou l'existence d'un moulin sur place. C'est pour le moins mince et assez étonnant comme analyse.
- 4) Dawson place les Harvey de Charlevoix chez les écossais : erreur grossière puisque les Harvey de Charlevoix sont issus de Sébastien Hervet, un paysan d'origine française. Dawson reprend une erreur de George Wrong qui est malheureusement souvent reprise. (p. 188, note 494)
- 5) La bibliographie de Dawson est faible. L'utilisation de Pelletier est discutable puisque ce dernier adopte un point de vue « seigneurial » sur la réalité malbéenne et rend ainsi ses analyses sujettes à caution. La référence à George Wrong est de la même espèce et tout aussi discutable.
- 6) On note un problème de source avec la Société des 21 (page 196). Il aurait fallu citer notamment les travaux de Mario Lalancette sur Alexis Tremblay dit Picoté.

- 7) Cette section est quasi incompréhensible (p. 198). Dawson parle d'une « sidérante présence indienne »! Il utilise la question du recours aux sacrements de la religion catholique des descendants de Nicolas Peltier – et ce malgré leur ensauvagement!- comme mesure en lien avec le métissage. Tout cela dans un maelstrom dirigé dans tous les sens mais souvent sans logique apparente.
- 8) Par méconnaissance de la région de Charlevoix (p. 199), Dawson grossit la conclusion du chercheur Serge Goudreau et interprète mal ses tableaux. Dawson ignore le développement démographique de Charlevoix et le cheminement reconnu de la trame de cette population. Il aurait été nécessaire pour lui de consulter l'article de Serge Gauthier sur le cheminement démographique dans Charlevoix publié dans la *Revue d'histoire de Charlevoix* en 1987<sup>31</sup>. Il ne fait aucune référence à cet article toutefois.
- 9) Dawson n'arrive à rien de probant en rapport avec l'expression « gens libres » (p. 204), sinon à lui accoler celle « d'homme libre » en provenance de l'Ouest canadien qui n'est pas en rapport avec l'histoire locale ou régionale du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan.
- 10) Utilisation d'une description fautive de Jean-Charles Claveau (p. 216) « dans ce nouveau milieu éloigné et isolé, les fils et les petits-fils des pionniers de la seigneurie de Murray Bay eurent tendance à se marier entre eux, comme leurs parents et leurs grands-parents l'avaient fait aussi sur les bords de la rivière Malbaie ». Jugement de valeur encore une fois et qui n'est prouvé d'aucune façon sur le plan

---

<sup>31</sup> Serge Gauthier et Marc-André Bluteau. «Éléments de recherche en vue d'une étude historique du peuplement de Charlevoix», *Charlevoix*, 2, 1 (Octobre 1987) : 4-8.

historique. Tout cela a été relativisé par les historiens depuis fort longtemps.

**D) En conclusion :**

En dépit de toutes ses circonvolutions l'étude de Dawson reste imprécise et boiteuse. Ce dernier fait du bourdonnement autour du sujet, mais ne le traite pas en profondeur. On lui abandonnera sa vision multiculturaliste produite en conclusion qui ne s'appliquant pas à sa démarche ne parviendra à convaincre personne. Volontairement, Dawson ne laisse pas d'espace à l'existence d'une communauté métisse. On ressent le caractère limité et biaisé de son propos. Son étude ne saurait donc être concluante et, de fait, elle comporte des vices de forme tant au niveau du point de vue que de la méthodologie. Étrangement, pour un travail aussi généralement faible, l'étude de Dawson semble la pierre d'assise de d'autres études présentes dans l'expertise de la Couronne qui nous sont soumises. Je crois qu'en toute objectivité les remarques liées à la communauté métisse par Dawson ne saurait être retenues comme solides et encore moins plausibles et définitives. Elles ne sont le fruit, en fait, que d'un travail sommaire et bâclé qui ne grandit pas le chercheur et le positionne plus que jamais dans sa stature d'historien controversé mais plus encore d'historien obnubilé par sa cause plus susceptible de lui attribuer des deniers ou des contrats personnels de la part de ses clients spécifiques et habituels, que de faire avancer la démarche historique en lien avec le Saguenay ou Charlevoix et encore moins avec la question métisse.



## 2) Étude de Michel Lavoie

*Les rapports entre les dits Montagnais de Falardeau et ceux des Escoumins, de Betsiamites et de Pointe-Bleue, 1825-1955.*

### A) Commentaire général

Avec un assemblage de termes et de définitions très incertain, l'auteur évite d'aborder de front la question métisse, en tentant en quelque sorte de confondre le sujet plutôt que de le traiter adéquatement. Tout cela dans un mélange continu de documents mis à l'appui de manière générale sans en tracer le sens réel. Une étude somme toute pas très concluante et apportant peu au traitement général de la question métisse dans le secteur retenu.

### B) Remarques générales

- 1) Des « individus d'ascendances indiennes » (p. 275), selon Lavoie. Est-ce des Métis? L'auteur entretient ce genre de confusion savamment. Il aurait été préférable pour lui d'approfondir ses termes plutôt que de rester dans le vague. L'expression « ascendances indiennes » sert ici davantage à noyer le sujet qu'à le traiter. Quels sont ces « ascendances indiennes »? Il aurait été important de le préciser dans cette section.
- 2) L'auteur parle de « logique cantonale » (p. 277) mais n'explique pas bien de quoi il en retourne. Il réfère alors à un autre de ses travaux, sans plus de détails. Pour nous, cette logique cantonale ne s'applique pas.
- 3) Extrême confusion dans tout ce paragraphe au sujet de la création de la réserve des Escoumins (p. 278). Datations incertaines et discutables. Point de vue légaliste et administratif très fermé. Lavoie se fait ici un interprète légaliste des choses sans permettre à sa

réflexion de s'ouvrir un peu plus largement. Cette sorte de fermeture étonne et rend l'étude beaucoup moins valable. Ainsi au deuxième paragraphe, il parle à la troisième ligne « d'émanciper (les Indiens) de son statut de pupille de l'État ». Termes péjoratifs qu'il fait sien et traite un peu à la manière d'un fonctionnaire fédéral du 19<sup>e</sup> siècle.

- 4) L'ensemble de cette section sur la genèse de la réserve des Escoumins est très confuse (p. 279). Quelques phrases incompréhensibles. L'auteur crée un méli-mélo cherchant davantage à confondre qu'à affirmer quelque chose de précis. Problème récurrent chez Lavoie qui ne semble pas bien maîtriser son sujet.
- 5) Lavoie utilise (p. 284) les termes « métis montagnais », « squatter », « ascendance mixte », « ascendance mixte montagnaise » dans un même assemblage incertain et confus. Il aurait fallu définir davantage les termes ou leur trouver un sens qui ne varie pas d'une affirmation à l'autre. Les cas de Flavien Moreau et de Paul St-Onge sont pourtant intéressants. Lavoie évite la question métisse et son aspect communautaire. Il répond à la commande demandée en instillant davantage d'éléments visant à rendre le sujet sans assise plutôt qu'à ériger un discours plus cohérent. La démarche ici est sans doute un peu liée à sa faiblesse de compréhension du sujet mais peut-être aussi à une évidente volonté de semer la confusion.
- 6) L'auteur affirme que le métissage était courant (p. 285) mais sans l'analyser plus avant et en tirer les conséquences.
- 7) En citant l'historien Pierre Frenette (p. 286), Michel Lavoie fait une erreur par rapport au recensement de 1861 en ne comptant quatre familles de chasseurs. Dans les notes de l'historien Pierre Frenette, ce dernier qualifie l'affirmation de fautive, car il y aurait plus de 4 familles.

- 8) Lavoie identifie un manque de rigueur méthodologique des recenseurs (p. 287-288) mais ne permet pas de démêler quoique ce soit sur le sujet. Il ajoute encore une fois de la confusion sur le sujet et se perd dans des termes qu'il ne maîtrise pas.
- 9) Plutôt que de comprendre le territoire, Lavoie persiste dans l'énumération d'occurrences qui ne sont pas situées ni même très éclairantes (p. 289). Sa recherche d'un groupe indien exclusivement escouminois apparaît comme une incongruité plutôt étonnante.
- 10) Le Père Arnaud révèle donc un potentiel de métissage lié au contexte des Escoumins mais Lavoie (p. 290) ne relève pas la chose. Ce pourrait être pour le Père Arnaud une sorte de localisation métisse aux Escoumins. La chose aurait dû être relevée par Lavoie.
- 11) Lavoie affirme qu'en 1892 il se trouve aux Escoumins une dizaine de familles dites « montagnaises fortement métissées » (p. 291). Encore une fois il n'explique pas les termes. Pourquoi sont-elles dites montagnaises et pourquoi « fortement métissées »? Est-ce métissées tout court, est-ce une communauté et comment mesure-t-il le métissage? Rien n'est appuyé à ce sujet. Par la suite, Lavoie essaie de mesurer le groupe montagnais (métissé ou pas) en lien avec la population eurocanadienne de la région. Au sens des critères de Powley, ce n'est pas le nombre qui justifie la présence d'une communauté mais plutôt son homogénéité et sa durée dans le temps. En ce domaine, il n'y a pas de « masse critique ».
- 12) Lavoie parle ici de bande montagnaise (p. 293) des Escoumins, une autre occurrence confuse. Il parle d'un bassin des membres fondateurs fortement métissés mais n'élabore pas là-dessus. Par la suite, dans un amalgame culturel, il décrit la volonté de la famille Moreau d'obtenir des terres comme étant une vision eurocanadienne et non montagnaise. Nous sommes encore ici dans

la confusion totale dans une sorte de jeu culturel peu approfondi qui marque surtout les présupposés de Lavoie sans qu'une vision eurocanadienne ou montagnaise n'en ressorte. Pourrait-on envisager l'existence d'une culture métisse? Il ne le fait pas.

- 13) Lavoie tourne autour de la question communautaire métisse (p. 295) mais en ne cessant pas de l'écarter. Encore fois, le sujet aurait pu être abordé de front et ainsi apporter des éclaircissements et des réponses.
- 14) Les « Montagnais seraient reconnaissants » (p. 295) que l'on leur accorde une réserve mais n'en font aucune demande écrite. On leur accorde tout de même mais est-ce qu'il la désirait vraiment? Lavoie n'aborde pas la question sinon comme un absolu avec la réserve comme modèle idéal.
- 15) Lavoie constate (p. 296) que les pétitionnaires ne souhaitent pas l'établissement d'une réserve aux Escoumins. Mais ils revendiquent plutôt des droits de chasse et de pêche. Cela veut-il dire qu'ils ne cherchent pas à se faire reconnaître comme Indiens? Font-ils plutôt une demande qui se rapproche de celles des groupes métis actuels notamment en ce qui concerne les droits de chasse et de pêche?
- 16) Lavoie exprime très bien le processus d'indianisation (p. 298) retenu par les autorités fédérales et fixe trois activités qui deviendront avec le 20<sup>e</sup> siècle celles de la communauté des Escoumins : agriculture, artisanat et chasse aux loups-marins. La communauté s'inscrit donc dans le processus orienté par le gouvernement fédéral mais est-ce bien là sa volonté réelle?
- 17) On comprend bien que la création de la réserve des Escoumins (p. 302) n'est pas un désir de la communauté mais une adaptation à

la mainmise de l'État. Sans doute même une façon de ne pas tenir compte de la présence d'une communauté métisse.

- 18) L'extrait relatif à l'agent Tessier qui parle de « six familles de sauvages (qui) passent l'été à cet endroit (Saint-Fulgence) et viennent y passer quelques jours dans le temps des fêtes » (p. 306) pourrait démontrer l'existence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi dont les traditions et les habitudes, biens identifiables, se sont maintenues avec une certaine stabilité de la mainmise de l'État sur le territoire, autour de 1850, jusqu'en 1921. Le caractère vu comme « gênant » de ces familles est plus attribuable à une méconnaissance et à un jugement de valeur et pourrait faire l'objet de considérations différentes selon un autre regard. Michel Lavoie manque à sa responsabilité de chercheur en ne creusant pas davantage cette possible existence d'une communauté métisse et en n'analysant pas la lettre du curé Gagnon de Saint-Fulgence qui est à l'origine de l'enquête et celle de l'agent Tessier.

Un membre de la CMDRSM, Clermont Maltais, connaît très bien le rang Saint-Louis de Saint-Fulgence et ses habitants du début des années 1900. Ulysse Maltais, nommé dans la lettre (note 845) par l'Agent Tessier, est le frère de son grand-père. C'est un Métis (nommé Canadien par le curé Gagnon) qui était un intermédiaire dans le commerce des fourrures avec lesdits Sauvages. Il leur livrait des provisions dans le secteur du mont Valin et aidait à les héberger pendant l'été. C'est aussi le frère de la grand-mère de Jacinthe Ratté, un autre membre de la CMDRSM. Ces Maltais en question sont descendants de la famille souche de Christine Kishara-Lavaltrie apparaissant dans la *Nomenclature des Métis du Domaine du Roy – Mingan* d'Alexandre Alemann.

Henri Tremblay est aussi connu de Clermont Maltais et il apparaît également dans la *Nomenclature* d'Alemann. Il contribuait lui aussi à

héberger les Sauvages. Clermont Maltais connaît également ledit M. Harvey cité par l'agent Tessier et il affirme qu'il est Métis. Toujours selon le même témoin, les Sauvages du rang Saint-Louis, entre autres les Bacon et les Tomashish, sont aussi des familles métisses. Elles apparaissent dans la Nomenclature. Paul Bacon restait encore dans le rang Saint-Louis dans les années 1960, chez la métisse Rose-Anna Tremblay.

Aveuglé par son mandat, Michel Lavoie a complètement échappé le Clan Métis de Saint-Fulgence soit les Canadiens qui selon le curé Gagnon exploitaient les Sauvages et leur chargeaient le gros prix pour leurs promenades et leurs voyages.

- 19) « Exogamie circonstancielle » (p. 309) est un autre terme mal explicité par Lavoie. Ne pourrait-on pas y retrouver aussi un processus identifiable à une communauté métisse?
- 20) Au sujet de Paul Ross (p. 321), Lavoie utilise une définition de l'ethnologue Marius Barbeau parlant de « métis montagnais ». Affirmation en soit contradictoire qui prouve que Barbeau comme à son habitude n'est pas très précis dans ses définitions et que Lavoie sème encore la confusion.
- 21) Lavoie affirme (p. 324) que : « la population moyenne entre 1893 et 1919 se situe autour d'une quarantaine d'individus fortement métissés ». Encore fortement métissé? Fortement métissé veut-il dire Métis? Il aurait fallu poser la question et tenter d'y répondre.
- 22) Lavoie réfère à l'ethnologue Franck Speck (p. 324) et à des familles titulaires d'aires de chasse ou à la *Chicoutimi band* mais il n'approfondit nullement la chose. Qu'est-ce que la *Chicoutimi band*? Est-ce un groupe métis? Le lecteur reste sur son questionnement.

- 23) Les ascendances indiennes et non métisses (p. 324)? Pourtant, Lavoie parle souvent de « fortement métissé » à différents endroits dans son texte. Ce dernier tour de passe-passe est extrêmement décevant et ressemble à une abdication plutôt qu'à une analyse. Cette conclusion vite faite semble dispenser l'auteur d'une analyse plus profonde. Nous ne pensons pas comme lui.

### C) Conclusion générale

En soi l'étude de Lavoie peut être intéressante mais elle reste peu pertinente sur le sujet de la communauté métisse laissée en friche ou mis de côté. De toute évidence, les circonvolutions de Lavoie et ses détours n'écartent pas l'hypothèse d'une communauté métisse en lien avec le secteur de Les Escoumins. Au contraire, elle tend à poser des questions et à relever d'autant plus cette hypothèse comme envisageable. Il est très dommage que Lavoie n'ait pas affronté le sujet au sens large plutôt que de s'y perdre et de tenter d'y perdre son lecteur.

\*

### 3) Étude d'Andrée Héroux et Jean-Pierre Sawaya

*Postes de traite et missions dans le « Domaine seigneurial du roi » 1599-1859 (Andrée Héroux, Jean-Pierre Sawaya) (Document 2.4) et Arpentage primitif et occupation des territoires des Escoumins, Ouatouchouan, Falardeau, Gagné et rivières environnantes (Document 3.6 b)*

#### A) Commentaire général

En citant Tzvetan Todorov, Andrée Héroux dévoile que son propos est dicté par la commande qu'il lui est présenté: «(...) le destinataire est aussi responsable du contenu d'un discours que son auteur». Dans l'ensemble, cette étude ne se donne pas les moyens ni la méthodologie qu'il faudrait pour entrevoir autrement la réalité métisse. On y retrouve une approche historique sans critique de sources approfondie. Aussi une utilisation constante d'archives administratives étatiques pour décrire un contexte qui s'écarte pourtant de leur regard. Il aurait fallu procéder en retenant un sens critique et un questionnement beaucoup plus large. Il en ressort que l'étude pourtant intéressante est à peu près inopérante et sans implication concrète sur la communauté métisse en tant que tel. Nous prendrons pour exemple « Base Postes-Populations » (2.4.) joint en annexe par l'historien Sawaya qui sans nul doute est fort intéressant mais n'est pas questionnée ni traitée dans le sens d'une interrogation sur la communauté métisse. Ce tableau est riche et mériterait un traitement plus en profondeur qui ne se trouve pas dans la présente étude. De plus, il faut déplorer la mise à l'écart des travaux de Russel Bouchard dans cette étude de même que l'utilisation des méthodes d'enquêtes orales, des sources généalogiques et plus encore du dépouillement des mémoires d'anciens de Mgr Victor Tremblay particulièrement celui de Phillias Lavoie qui parle de « de la présence de 200 cabanes de sauvages à la Rivière du Moulin »<sup>32</sup>. La recherche y aurait gagné en profondeur et en sérieux. Elle laisse une impression de non-achèvement qui étonne dans les circonstances. Une dernière remarque

---

<sup>32</sup> Mgr Victor Tremblay. « Mémoire d'un ancien : Phillias Lavoie », *Saguenayensia*, 5, 5-6 (Sept.-Déc. 1963): 126-129.



consiste en la constatation d'une méconnaissance patente pour les deux chercheurs du territoire réel en tant que tel plutôt que strictement cartographique. La carte ne révélant pas tout, elle est parfois plus un discours et elle peut piéger si la confrontation au réel ne se fait pas plus directement comme dans le cas de la présente étude.

## B) Remarques complémentaires

Beaucoup de remarques méthodologiques pourraient être faites. Voici quelques éléments contradictoires ou étonnants :

- 1) Pourquoi une section *Feux et fléaux qui frappèrent le Domaine* (p. 28). On a l'impression d'un sujet complémentaire qui aurait pu ne pas être retenu.

Sur la section 3.2. : *Appréciation sommaire des sources* :

- 2) La question documentaire est fondamentale (p. 42), elle questionne surtout le préambule effectué par Héroux. Elle parle d'informateurs qui colligent par oui-dire ce qui bien sûr n'est pas très sérieux.
- 3) Sur l'identification des postes de traite, Héroux affirme que saisir les séquences d'usage même pour les postes majeurs s'avère problématique. Elle parle d'auteurs qui font des généralisations, des formulations vagues ou hypothétiques. Plutôt que de déplorer la chose, Héroux aurait-elle pu tenter d'établir elle-même une problématique et d'éviter ainsi ces écueils? Elle se contente de les constater mais néanmoins d'utiliser des sources qu'elle-même décrit comme partielles en quelque sorte. On relèvera l'expression « embrouillamini » et la « prolifération d'emplacements imprécis » utilisés ici par Héroux. Dans ce dernier cas, ne se serait-il pas retrouvé des communautés métisses? Devant un tel niveau de doutes on se serait attendu au moins à un mouvement de recul plus prononcé.
- 4) La section « essai de cartographie chronologique » (p. 49-51) semble très intéressante mais demeure sommaire et peu concluante. Elle aurait pu apporter bien davantage.

- 5) Dans la section 4, au sujet des statistiques de La Malbaie, Baie-Saint-Paul et Les Éboulements pour les recensements de 1839 et 1842 (p. 54), Héroux ne peut que constater des difficultés d'utilisation mais qu'elle ne résout pas. Le questionnement est intéressant mais n'apporte donc rien.
- 6) Héroux constate l'absence des municipalités saguenéennes et parle de pertes de formulaires (p. 55). Mais, avant 1844, existent-ils des municipalités saguenéennes? Non.
- 7) L'auteure utilise une historiographie plutôt dépassée en lien avec l'entrepreneur William Price et avec les « Charlevoisiens découragés des rendements de leurs vieilles terres ». Il aurait été intéressant de mieux comprendre le propos à partir de données ou de sources plus récentes et ouvrant d'autres perspectives. On pense ici aux livres nombreux de Russel Bouchard.
- 8) La question de recensement (p. 61) est en lien avec le nomadisme existant dans les communautés métisses pose ici question. Le nombre d'individus qualifiés de métis représentant 0,2% de la population du secteur saguenéen (recensement 1844 et 1852) est déjà significative en soi en considérant la question du nomadisme et plus encore la difficulté de l'affirmation d'une identité métisse à cette époque et dans ce contexte. Tout au plus, Andrée Héroux parle de poursuivre l'investigation. Mais pourquoi ne l'a-t-elle pas fait cette investigation? On s'étonne de l'abandon du questionnement. Serait-ce que la réponse risquerait de ne pas convenir au « destinataire »?
- 9) Dans la base de données des populations du « Domaine seigneurial du Roi », constituée par l'historien Sawaya, on retrouve selon l'auteur « seulement » « 37 individus » et « 20 noms patronymiques » rattachés à l'appellation « métis » (p.68-69). 5

groupes familiaux rassemblent la moitié des personnes dites Métis. Il ajoute même que dans les années 1830, dans les archives de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, la fréquence s'accroît (p.68). N'est-ce pas un nombre déjà significatif particulièrement dans les années 1830?

- 10) On peut croire que sans la circonspection de l'historien Sawaya et avec une méthodologie plus développée (particulièrement avec l'analyse des trajectoires individuelles que nous ferons plus loin en page 85), le nombre des Métis relevé dans sa propre base de données pourrait être plus important. Surtout en ce qui concerne les définitions ou occurrences travailleurs saisonniers, gens de passage ou clandestins ignorés par les archives et que l'historien Sawaya ne tente pas de rechercher davantage.
- 11) L'historien Sawaya écarte le qualificatif Métis (p. 69-70) parce qu'il demeure l'apanage d'un petit nombre. Pour lui, le petit nombre ne peut pas engendrer une communauté. Il s'agit d'une approche très discutable qui tend à minimiser le groupe et à ne pas s'aventurer plus loin sur le sujet. En fait, même en petit nombre, la possibilité de l'existence d'une communauté métisse n'est pas exclue d'autant plus que les diverses observations faites par l'historien Sawaya durant la période concernée ne cessent pas de suggérer une présence continue de Métis. Le problème ici n'est pas de conclure hâtivement mais de questionner autrement les mêmes données.
- 12) Sur la conclusion générale (p. 71), on note le contexte favorable au métissage tant par la durée des contacts que par les effectifs en présence. Pour discuter de la question on en vient simplement encore une fois à constater les limites des sources consultées. Un moyen de détourner la question mais bien faiblement. Comment se faisaient les apports eurocanadiens et indiens? Il n'y a que peu d'espace pour les Métis dans la

méthodologie retenue. Il aurait fallu d'autres approches. Les auteurs ne les retiennent pas.

### **C) Conclusion générale**

Voici un document de recherche volontairement brouillon constamment écartelé entre des faits retrouvés et un discours que l'on n'ose affirmer. Si l'on constate l'intérêt de la recherche, l'on constate aussi l'incapacité de l'approfondir. On reste ici en surface, on ne tente pas d'aller plus loin. Est-ce le destinataire qui oriente le propos? Voilà qui est vraiment dommage. Toutefois, les sources reproduites en annexe sont très intéressantes et nous nous en servirons d'ailleurs, en section trois du rapport, pour mieux définir les membres de la communauté métisse historique de la Boréale avant 1842.

#### **4) Étude de (Michel Lavoie avec la collaboration de Louis Turcotte)**

*La diversification des modes d'exploitation dans le « King's Domain » et l'attribution foncière aux occupants sans titre, 1763-1859 (Document 3.7)*

##### **A) Commentaire général**

Voici une recherche très décevante sans véritable objet ni intérêt réel ou concret en ce qui concerne le sujet métis. On y notera l'expression « fiers-à-bras » utilisée pour analyser le sujet et la présence des préjugés qui y sont liés.

##### **B) Remarques générales**

- 1) Le contexte du squattage des terres dans les années 1840 a aussi été précédé de nombreuses interventions dans Charlevoix bien avant 1830. La section d'ouverture (p. 230) n'est pas claire et s'autorise plusieurs raccourcis.
- 2) Au manque de terres disponibles ou à l'avancement de l'industrie forestière et ses difficultés, Lavoie parle de l'incapacité des colons à se conformer aux procédures officielles d'acquisition (p. 231) des terres publiques. Il fait ici porter à une population naissante sur un territoire nouveau le phénomène du squattage généralement associé à une mainmise de l'État. Cette entrée en matière annonce déjà les difficultés à venir de l'étude.
- 3) Les trois paragraphes (p. 233) s'avèrent une description générale qui n'est pas liée à la région concernée, ce qui se poursuit dans les pages suivantes.

Section 5.3.1: *L'étendue du phénomène du squattage en Amérique du Nord britannique, 1838 :*

- 4) La question est trop large (Amérique du Nord) pour être pertinente globalement au sujet étudié (p. 239).
- 5) Le propos devient très éparpillé (p. 241) dans les deux premiers paragraphes. Propos très malhabile en ce qui concerne la société des Vingt et Un attribuant le tout à William Price et marquant une méconnaissance de l'historiographie régionale.
- 6) Il est très difficile de saisir la problématique générale trop diffuse, sur la question du squattage, et manquant de mise en contexte en lien avec le sujet étudié.
- 7) Plus Lavoie élargit le sujet plus on y perçoit une tentative de l'éluder (p. 244). Le sujet toutefois demeure intéressant mais l'auteur s'y perd.
- 8) Lavoie adopte l'approche administrative gouvernementale donc un point de vue fabriqué (p. 245). Ce point de vue est aussi celui du colonisateur anglais qu'il adopte.
- 9) Lavoie affirme que le pouvoir colonial est peu répressif en 1830 envers le squattage (p. 246). Et qu'en est-il dans le secteur du Saguenay?

Section 5.4 : La proclamation du gouverneur en chef Durham, 1838 : le squatter, un occupant sans titre doté de droits

- 10) On retrouve ici (p. 248) un projet de mainmise cherchant une cohésion politique nouvelle par l'autorité coloniale. Mais le rapport avec le Saguenay n'est pas bien affirmé.
- 11) Les réglementations semblent avoir peur d'effets pour le Saguenay (p. 251). L'auteur décrit-il donc un phénomène peu pertinent?
- 12) Propos très général (p. 255). Le lien avec les Métis et le squattage demeure difficile à cerner. La question n'est pas bien posée.
- 13) Lavoie cite la commission Pennefather de 1858 (p. 255) sans aucune critique de source alors qu'il s'agit d'un document de source étatique suscitant divers amalgames.
- 14) Nous sommes ici (p. 259) dans une section descriptive comprenant de nombreuses redites et peu pertinente au sujet.
- 15) L'auteur effectue un va-et-vient sur des questions nationales ne rejoignant pas directement l'aspect régional (p. 260).

Section 5.7. : Les conflits dans les modes d'occupation : colons et forestières

- 16) Mauvaise utilisation de l'expression « justice populaire » ou plutôt son absence de définition (p. 263). De même pour l'expression « fiers-à-bras » qui est chargée de préjugés et tend à disqualifier l'étude de Lavoie. Selon lui, les fiers-à-bras utilisent « les poings plutôt que l'arbitrage ». On cherche ses références à ce sujet dans le



milieu de l'époque. On s'étonne que le chercheur tente de retracer un arbitrage plus qu'incertain dans le contexte historique régional de l'époque.

- 17) Utilisation de l'expression folklorique « boulé » (p. 264) en contexte d'industrie forestière. Les remarques sur les « bullies » et les « foremans » tombent dans le préjugé sommaire et montrent une méconnaissance complète du contexte social.
- 18) Lavoie affirme que les colons vivent en état de dépendance et entourés de violence (p. 265). D'où proviennent ces informations?
- 19) Il semble bien que les informations du chercheur Lavoie (p. 265) sont tirées de l'écrivain littéraire Eugène Achard une source non-admissible sur le plan historique et chargée d'éléments légendaires. Cette utilisation est une grossière erreur et montre la méthodologie sommaire et le manque de sérieux du chercheur Lavoie.
- 20) Lavoie cite François Guay (p. 265) qui identifie Héli Hudon, un paisible notaire de La Malbaie, comme un fier-à-bras. Voilà qui aurait mérité une analyse plus globale.
- 21) Lavoie réitère ses affirmations inopérantes sur Héli Hudon (p. 266). Dans ce contexte, ses remarques sur les autres personnages relevés ne peuvent pas être prises avec sérieux.
- 22) Lavoie affirme que des violences démesurées (p. 267) surgissent lors des élections et provoquent souvent mort d'hommes. L'affaire n'est pas précise et ne concerne pas spécifiquement le Saguenay de près ou de loin.

- 23) On s'étonne que Lavoie aborde d'une manière aussi maladroite et avec une vision aussi folklorique la question des supposés fiers-à-bras (p. 268). Son propos était sans doute de discréditer Peter McLeod jr et les siens identifiés comme Métis. Lavoie n'aura su dans ce contexte qu'affirmer des préjugés plutôt que d'expliquer un phénomène. Plus loin, il parlera d'intimidations, de « fiers-à-bras de tout acabit ». On a l'impression d'une charge mais le tout n'est pas très appuyé sur le plan historique.
- 24) Sur l'usage de fiers-à-bras, Lavoie utilise des raccourcis douteux et n'est pertinent à aucun moment (p. 269).
- 25) Avec peu de sérieux, Lavoie constate que le squattage n'avait rien de propre au Saguenay – Lac-Saint-Jean (p. 271). Mais qui donc a pensé cela? Lui seul peut-être?

### C) Conclusion générale

Voilà bien l'ensemble de son étude sur le squattage vouée à peu de résultats sinon que « les employeurs cherchaient la bagarre et opprimaient les colons et les engagés ». Sur l'ascendance mixte de Peter McLeod jr, Lavoie dit tout au plus que ce n'est pas le lot de la majorité. Cela est très peu convaincant. Dans l'ensemble, quel lien son étude sur le squattage a-t-elle avec les Métis, le métissage ou la présence métisse en général? On a l'impression d'une étude pour rien et d'autant plus pernicieuse qu'elle n'est pas exempte de préjugés ou de commentaires déplacés.

## **5) Étude de Réal Brisson**

*Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais (Réal Brisson) (Document 3.5) et Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais (Document 3.5 b Supplément)*

### **A) Commentaire général**

Déjà, l'affirmation d'une présence continue amérindienne dans la région de Chicoutimi sous le régime anglais induit l'attitude générale de l'historien Brisson qui semble détenir les réponses avant même le questionnement. Il semble pour lui plus important de confirmer ce qu'il sait déjà plutôt que de s'ouvrir à une démarche de recherche posant des questions. Les présupposés et les préjugés se multiplient dans un document figé où on ne retrouve pas beaucoup d'éléments susceptibles d'enrichir la discussion. L'agressivité et la tendance à être péjoratif avec la communauté métisse n'aide pas le propos de l'historien Brisson. Sur le plan historique, l'étude reste très contestable et l'utilisation des cartes est laborieuse et révèle peu.

### **B) Remarques générales**

Dès le départ, l'insistance sur une occupation amérindienne continue est forcée et agaçante. L'auteur fait des affirmations et se montre peu en mesure de les appuyer la plupart du temps.

- 1) Il aurait été intéressant que Réal Brisson place son propos en relation avec celui de Nelson-Dawson Martin dont il ne tient pas compte notamment la question du « choc microbien ». Si un tel événement s'est déroulé sous le Régime français, comment se fait-il que cela ne soit pas important par la suite? Ainsi l'affirmation d'une continuité montagnaise dans la région pourrait être contestable.

- 2) L'auteur piétine sur les occurrences ou appellations « sauvage », « Canadiens » et « union à la mode du pays » (p. 7). Sans trop définir les termes, il parle d'une absorption dans l'univers autochtone (sous la forme d'adoption pure et simple). Il n'explique pas ce phénomène ni le démontre. Il parle ensuite « d'indianisation » sans non plus expliquer ou décrire ce phénomène.
- 3) L'auteur continue dans une semblable confusion, parlant de « cartographie autochtone simplement reconduite » (p. 8) et même de « cartographie muette ». Que peut-on y comprendre? Par la suite, il retient le terme Montagnais au 19<sup>e</sup> siècle parce qu'il est « commode et générique ». Voilà bien une explication simpliste qui ne saura convaincre personne sinon de l'abdication du chercheur à soutenir un propos cohérent.
- 4) Section « Une constance montagnaise attestée » (p. 9): nous soulignons ici que le mot « constance » est ici inapproprié et le mot « constante » aurait dû être utilisé. Sur cette section et dans la suite, on doit constater que le travail de l'historien Brisson se construit sur des extrapolations plutôt que sur un travail structuré et bien affirmé. On n'y retrouve même pas les éléments de base susceptibles de dire qu'il s'agit d'un travail recevable sur le plan méthodologique. Nous ne relèverons pas les interprétations historiques détournées et nous considérerons plutôt dès le départ que sa démarche historique est hautement contestable.
- 5) On ne peut que s'étonner du titre de la section 1.2 « Une territorialité occasionnellement partagée » (p. 17). Qu'est-ce à dire? Quel est le sens du mot occasionnel dans ce cadre? L'auteur n'est pas clair. De plus, il parle de manière maladroite et confuse de la grande élasticité des « frontières saguenéennes et piéouagamiennes ». Encore là, on saisit mal la notion « d'élasticité ». Et pourtant, Brisson affirme plus tard qu'il s'agit d'un phénomène classique

« d'ethnogenèse intra-amérindien ». On se demande alors où se situe l'élasticité.

- 6) Comme depuis le début de son propos, l'historien Brisson construit de petites descriptions historiques sous la forme de fiches mais tout cela est discutable et partiel. Constamment, le propos est sujet à interprétation (p. 19-21). Nous n'entendons pas relever ces faits historiques discutables mais plutôt redire qu'ils ne concernent que la vision personnelle de Brisson.
- 7) Le travail est ici essentiellement descriptif et très général. L'auteur se questionne et se répond (p.22-23). Il faut le laisser dialoguer avec lui-même.
- 8) On remarque la citation « demeurait depuis quelques années avec le groupe de Sauvages de Sainte-Anne de Chicoutimi »(p. 24). Mais ces Sauvages ne pourraient-ils pas être des Métis? Brisson ne se pose même pas la question.
- 9) La section sur la moralité des Montagnais est particulièrement inutile et remplie de jugements de valeurs (p. 30). Parmi quelques termes : « chasteté équivoque des femmes », « comportement peu exemplaire des engagés des postes, des marins et des libres trafiquants ». Pourtant, Brisson ne va pas jusqu'à relever les possibles effets de cette situation soit un éventuel métissage ou la présence d'une communauté métisse suite à cela.
- 10) Brisson devient discutable lorsqu'il attribue les problèmes de moralité à un relâchement généralisé de la pratique des sacrements et à la présence relâchée des missionnaires. Autant d'affirmations qui démontrent l'esprit particulier de l'auteur.

- 11) Une présence métisse indéfinie (p. 34). Dans la section 2.1. le silence des sources, l'auteur réduit aux seuls mots Canadiens et Sauvages comme dénomination possible des populations entre 1791 et 1865. Il écarte totalement le mot Métis qui pourtant se retrouve, nous le savons, dans plusieurs documents comme le recensement d'Isidore Doucet de 1839. L'auteur refuse-t-il de le voir? Le silence qu'il découvre dans les sources est peut-être celui qu'il entend faire mais il ne convainc pas.
- 12) Sur l'expression libre ou gens libre, Brisson retient qu'il faut l'entendre dans le sens de célibataire. Voilà bien une définition étrange. Nous croyons plutôt qu'il s'agit du contraire. Un engagé doit être en union avec une indienne pour pouvoir demeurer sur le territoire en permanence, c'est-à-dire devenir un « gens libre ».
- 13) Trajectoires individuelles (p. 39) : Ici l'auteur parle de cas de métissage après avoir nié ou à peu près leur existence. Il dit qu'ils sont occasionnels et liés à la présence sporadique d'employés de postes commerciaux. Mais, selon lui, ces hommes sont célibataires mais tout en ayant laissé épouses et familles dans les paroisses d'où ils proviennent. S'agit-il d'une contradiction? D'une erreur? L'auteur n'explique pas. Il tente de minimiser le phénomène, mais ne convainc pas.
- 14) Après avoir admis qu'il y a des unions mixtes (p. 40) et qu'elles sont nombreuses et amènent une descendance, Brisson se jette sur la notion de « masse critique » pour amenuiser de nouveau le phénomène qu'il ne semble plus capable de maîtriser. Quel est son critère pour cette masse critique? Ce n'est d'ailleurs pas un critère retenu par l'arrêt Powley. Il affirme gratuitement qu'il faudrait l'éclosion d'un clan différencié pour parler d'une communauté métisse. Encore là, il n'explique pas que serait ce « clan différencié ». Peut-être existe-t-il au fond? Il parle de nombre « d'individus

métissés » qui soudainement semble être important. Brisson jongle avec ses concepts de manière maladroite et semble constamment débordé et se ferme toujours sur sa présence amérindienne continue sans vouloir réfléchir davantage à la question métisse.

- 15) Pour Brisson, ce qu'il appelle les « métissés » (p. 41) vont devenir nécessairement des Indiens. Mais sa description laisse entrevoir une communauté montagnaise décimée et métissée mais qui assimile totalement ce métissage. Autrement dit, les Indiens perdent en grande partie leur identité mais peuvent tout de même assimiler les autres. N'est-ce pas plutôt la naissance des réserves qui fait renaître ces identités indiennes?
- 16) Les divers cas soumis laissent entendre un métissage important (p. 42) que l'auteur tente encore d'amenuiser.
- 17) Après une énumération de cas choisis (p. 46) et peu convaincants, Brisson termine par une conclusion surprenante. Nous la citerons intégralement : « Ces quelques modèles rendent compte du riche métissage montagnais agrémenté au fil des ans d'un apport ethnique diversifié : des Canadiens de souche française mais aussi d'héritage écossais, anglais et même bavarois. D'autres tranches biographiques de particuliers auraient également inclus des Irlandais. » On s'étonnera de l'utilisation du qualificatif riche « métissage montagnais agrémenté ». On dirait un patchwork ou un modèle inventé par l'auteur. Cette image idyllique n'est rien d'autre qu'une vision multiculturelle plaquée sur une réalité qui n'existait pas à cette époque et donc autre. L'auteur aurait dû tenter de s'ouvrir à une démarche plus concrète et sans préjugés et aussi éviter des erreurs de fond comme l'utilisation de « souche française » ou « héritage anglais » (qui n'existe pas en fait en terme de population au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Cette façon de voir entache toute la description précédente de l'auteur et lui donne une piètre



envergure. On le sent piéger, peu cultivé, descriptif, englué dans la confusion et menant sans direction un propos nocif et impossible à soutenir dans le grand cadre historiographique reconnu du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

- 18) Brisson tente de faire entrer à tout prix Peter McLeod jr dans l'univers culturel montagnais (p. 48). Nous avons vu précédemment que cette culture montagnaise est au milieu du 19<sup>e</sup> siècle plutôt en difficulté. Néanmoins, Brisson parle de « leadership montagnais » et évite la question métisse et la dénomination métisse rattachée à McLeod. Il aurait pu facilement envisager la possibilité que McLeod soit un chef Métis à ce moment mais il ne reconnaît rien à ce sujet.
- 19) Brisson identifie McLeod comme le dévoué défenseur voulant favoriser davantage ses bénéficiaires rattachés à son fief chicoutimien du Haut-Saguenay (p. 49). Ne l'identifie-t-il pas ici comme un chef de communauté? Cette communauté est-elle montagnaise ou métisse? Nous pensons bien qu'elle pourrait être métisse.
- 20) Brisson utilise l'occurrence « Écossais-Métis » (p. 54) pour maintenant décrire McLeod. Si précédemment, il était chef d'une communauté, il ne serait plus un chef charismatique maintenant. Qu'est-ce qu'un Écossais-Métis? N'est-ce pas un Métis? Pourquoi Brisson ne l'envisage-t-il pas? Comment peut-il ne pas le voir?
- 21) Alors que Brisson utilise le terme de chef pour désigner McLeod jr (p. 55), dans le deuxième paragraphe, il le présente comme « campé dans un isolement ». Que peut-on penser d'un auteur qui d'un paragraphe à l'autre change sa version et sa description?

- 22) Étrange de parler « d'agriculteurs accolés aux ouvriers de chantier par des liens de travail et de commerce »? Par la suite, le concept de communauté de frontière n'est pas explicité. Finalement, tout semble bon pour ne pas aborder l'existence d'une communauté métisse dans le secteur. En conclusion générale sur cette section, il faut noter qu'elle est remplie de jugements de valeurs qui ne sont pas issus d'analyses objectives.
- 23) Géographie amérindienne discontinue (p. 59-69): notons l'utilisation du terme discontinu alors que le titre du travail parle d'une présence continue. Toute cette section est une évaluation de cartes à savoir si elles sont muettes ou parlantes. Le tout semble peu en lien avec le sujet et reste très général.
- 24) Conclusions (p. 70): Nous nous attarderons au bloc 2 sur la question d'un possible embryon métis dans la région saguenéenne. Notons toutefois au préalable que dans le bloc 1 Brisson signale qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle on note un recul significatif de la présence montagnaise à Chicoutimi ce qui semble être en contradiction avec ses affirmations précédentes. Revenons sur le bloc 2 et signalons le caractère péjoratif de l'expression embryon métis. Le premier paragraphe sur la documentation ecclésiastique concernant les unions libres réduisant les groupes en présence entre Sauvages et Canadiens est une perception de l'auteur et une erreur.
- 25) Par une lecture grossière de la documentation, Brisson affirme qu'aucune information relative à la présence d'une communauté hybride n'est détectée. Pas même autour de l'Écossais Métis Peter McLeod jr. Ce dernier étant cantonné selon Brisson dans « l'isolement ». Remarque un peu absurde en raison du rayonnement connu de l'homme et solution facile pour ne pas parler d'une question.

26) Brisson parle ici « d'itinéraire métis fondé plutôt dans la société autochtone » et d'un sentiment d'appartenance à une collectivité métisse qu'il qualifie de « coming out » comme étant davantage contemporaine. S'il est certain que l'affirmation métisse peut-être contemporaine, il ne serait être exclu de la lire aussi dans le passé ce qu'évite de faire l'historien Brisson. Ajoutons que l'expression « coming out » utilisée par Réal Brisson est d'un ridicule achevé.

### **C) Conclusion générale**

Sur l'ensemble de l'étude, il aurait été intéressant de travailler davantage les cartes, de tenter de les faire « parler » avec une méthodologie appliquée plutôt que de simplement s'acharner à n'y voir rien sur une possible communauté métisse. Quand on ne veut rien voir, il va de soi que l'on ne voit rien. Et c'est là le problème de cette étude qui devient une longue énumération affirmant sans cesse qu'il ne faut pas changer la position initiale de refus devant la communauté métisse. En ce qui concerne l'Addenda, l'approche demeure la même soit la fermeture. Et quand bien même des choses évidentes apparaîtraient au sujet de la communauté métisse, l'historien Brisson refuserait de les voir.

## **6) Étude de Claude Boudreau**

*Rapport de recherche sur les occupants des cantons Harvey, Tremblay, Chicoutimi, Bagot, Jonquière et Simard du Saguenay (Claude Boudreau avec la collaboration d'André Héroux) (Document 3.6)*

### **A) Commentaire général**

Par une méthode plus rigoureuse et avec la participation d'Andrée Héroux cartographe, Claude Boudreau géohistorien effectue un travail qui pourrait être intéressant sur le plan historique mais parce qu'interprété de façon fondamentaliste ne porte pas les fruits qu'il devrait. On remarque un manque de culture historique général et particulièrement régional. Malgré la cartographie, l'auteur présente une connaissance grossière du territoire accumulant les lieux communs et souvent des jugements de valeur. Nous retenons quelques remarques seulement tant le propos concerne peu le sujet qui aurait dû être étudié.

## B) Quelques remarques générales

- 1) Sur l'arpentage primitif du Saguenay (p. 5), Boudreau délimite certains cantons touchés par les supposées revendications territoriales des Métis du Saguenay (un titre aborigène?) en retenant les terres ayant appartenues à Peter McLeod, fils. L'utilisation de l'expression « soi-disant » dénote un point de vue de l'auteur dès le départ en opposition avec la démarche ce qui est un biais qui n'aurait pu dû exister.
- 2) Les 6 cantons (Harvey, Tremblay, Chicoutimi, Bagot, Jonquière et Simard) seraient selon Russel Bouchard le secteur souche de la « prétendue » communauté métisse du Saguenay. Voilà ce qu'affirme Claude Boudreau (p. 6) en faisant une lecture biaisée des textes de Russel Bouchard. Il parle encore d'une communauté prétendue ce qui entache son propos.
- 3) Sur la concession des terres, on note une méthodologie peut-être valable (p. 23) mais peu dans le sujet.
- 4) L'auteur parle d'une « prétendue communauté métisse » (p. 25) autre jugement teinté de dédain sur la communauté métisse.
- 5) Peter McLeod serait un squatter comme les autres (p.26). Compte tenu de l'importance reconnue de Peter McLeod jr, aucun historien sérieux ne peut dire cela.
- 6) Dans l'ensemble, l'auteur évite d'attribuer une identité métisse à Peter McLeod jr et pourtant il confirme que sa mère était montagnaise (p.29).

- 7) Le problème de la communauté métisse et de son existence n'est pas bien posé. L'auteur établit une confusion entre l'aspect économique et communautaire (p. 31). S'il concède l'importance économique de McLeod jr dans sa zone d'influence, il ne documente pas l'aspect communautaire et sa remarque demeure partielle et n'écarte aucunement la possibilité de l'existence d'une communauté métisse.
- 8) On sent que l'interprétation de Boudreau est restrictive (p.35) sur la carte de Nicolas Bellin et sur celle de Duberger. Un autre aurait pu y trouver bien d'autres éléments.
- 9) L'auteur parle de foyer de communauté métisse « s'il y en eu » (p. 39). On dirait qu'il affirme qu'il ne veut pas constater qu'il y en a. Mais d'autre part, il ne peut pas l'écarter complètement. Il termine en disant que ce n'est certainement pas pour conclure à l'existence d'une réelle communauté mais encore là il ne fait pas l'effort d'aller plus loin.
- 10) En amalgamant les données généalogiques du recensement de 1851 (p. 46) faites par Nelson-Martin Dawson, identifiant 15 familles métissées sur 70 dans le canton Tremblay, l'auteur parvient à ne rien dire alors que l'affirmation était pourtant intéressante. Sa notion « d'implantation intercalaire » ne saurait convaincre et dénote plutôt un travail mal fait.
- 11) Conclusion : Pour ce qui concerne Peter McLeod, fils, l'auteur parle de l'aide de William Price (P. 48). Cela aurait mérité une réflexion plus large. L'affirmation que McLeod agit en entrepreneur et non en indien ou métis est pour le moins ampoulée. Un entrepreneur ne peut pas établir une quelconque communauté ou en faire partie? Plusieurs faits historiques pourraient pourtant le confirmer. Boudreau n'en parle pas et laisse la question en jachère. Cette section sur McLeod est pour le moins faible et farfelue.

- 12) Au sujet de l'arpentage primitif, l'auteur évite de parler d'un processus institutionnel (P. 49) ne permettant pas de quadriller toute la réalité et échappant nécessairement des données et des individus tels qu'il pourrait en apparaître dans une communauté métisse. Son affirmation qu'entre 1840 et 1860, qu'aucun indien ne vivait sur le territoire est pour le moins étonnante. Encore plus, qu'aucune communauté métisse distincte n'existe sur le territoire. N'est-ce pas que l'arpentage primitif ne permet pas facilement de le voir, n'est-ce pas que l'auteur refuse clairement de la voir?

### **C) Conclusion générale**

On ne peut que regretter que ce travail sérieux n'ait pas pu se dégager de l'emprise de son destinataire laissant peu de places à un dialogue ouvert, à une recherche sérieuse et véritable d'une communauté métisse sur ce territoire.



**TROISIÈME PARTIE :**  
**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MANDAT**

**A) QUESTIONS CONCERNANT LES LECTURES DE SERGE GAUTHIER**

Les deux questions sont les suivantes :

- 1) Qui sont les employés de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans l'environnement des Postes du Roy, dont l'appartenance à la société canadienne-française a été soulevée par l'expert M. Michel Lavoie?
- 2) Que veut dire l'identification « Gens Libres » dans les recensements et les registres?

## B) Introduction

Dès le départ, cette « appartenance » ethnoculturelle des employés de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO) et de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) varie selon les périodes historiques concernées et, du coup, cette description comme étant exclusivement canadienne-française, selon Michel Lavoie, doit être relativisée. D'abord, elle se produit à l'échelle de la colonie dans son ensemble. Ensuite, essentiellement avant la Conquête, à travers la dynamique de différenciation entre Canadiens et Français. Puis, progressivement avec l'arrivée des Loyalistes et, surtout, avec la mise en place de l'Acte d'Union en 1840, entre Canadiens français et anglais. À cette époque, lors de l'ouverture du Saguenay à la colonisation, le Bas-Canada compte alors un grand nombre de Canadiens français et aussi d'autres habitants issus de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Écosse ou de l'Europe avec notamment les mercenaires allemands - qui ne sont pas tous de cette nationalité d'ailleurs comme nous le verrons. Ce constat global ne doit toutefois pas faire oublier le développement propre du secteur du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan qui n'est pas automatiquement semblable à celui de l'ensemble du territoire canadien durant une longue période particulièrement dans cette dynamique de métissage entre Euro-canadiens et autochtones amorcée en 1672 avec l'arrivée de Nicolas Peltier au poste de traite de Chicoutimi.

La consultation des registres des Postes du roi (Baptêmes, mariages et sépultures), du recensement d'Isidore Doucet (1839) et celui des employés de la Baie-Hudson (1824-1843)<sup>33</sup>, nous illustre cette diversité ethnoculturelle croissante concernant premièrement les nouveaux employés des postes. On y retrouve un bon nombre de Canadiens français issus de la vallée du Saint-Laurent, particulièrement dans le personnel des employés temporaires pour la pêche ou comme garde de côte. Au 19<sup>e</sup> siècle, ce sont presque exclusivement des Écossais qui sont les nouveaux

---

<sup>33</sup> À ce sujet, nous utilisons les documents nommés « Sources HBC Base » en annexe du rapport d'Andrée Héroux et Jean-Pierre Sawaya.

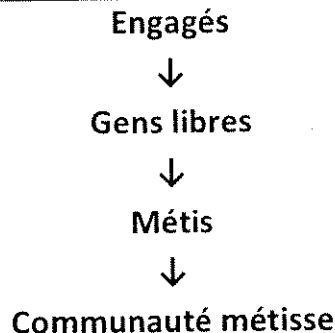
engagés issus des îles britanniques comme les McLeod, Mackenzie, Murdock, Robertson ou Ross. George Brown apparaît comme l'un des seuls employés véritablement né en Angleterre à cette époque. Autour de cela, on en retrouve d'autres parfois nés au Canada, dont leurs ancêtres viennent d'Irlande (William Connelly), d'Allemagne (Cyriac Buckell) ou même de Hongrie (Joseph Hachenbach). Se trouve toutefois un autre groupe issu du « Indian Country », comme Norman McLeod, Peter McLeod fils, William Connolly fils ou Prisque Verreau. Ce ne sont certainement pas des Montagnais. Leurs parents, à l'emploi de la CBH, sont d'ascendance euro-canadienne. Le territoire du Domaine du roi n'est-il pas une chasse-gardée montagnaise où la présence européenne permanente est interdite sauf dans le cas des employés temporaires de la CNO et de la CBH? Ces engagés nés dans « l'Indian Country » et leurs parents se retrouvent dans le recensement d'Isidore Doucet comme « gens libre » et Métis. Qui sont ces gens libres?

Afin de répondre à cette question, il nous faut faire appel à la notion de « trajectoire sociale » développée par le sociologue Pierre Bourdieu qui se décrit « comme une série de *positions* successivement occupées par un même agent (ou un même groupe) dans une espace lui-même en devenir et soumis à d'incessantes transformations »<sup>34</sup>. Afin de comprendre le développement, l'affirmation puis le processus d'occultation de la communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan, il nous faut donc établir un schéma évolutif, celui des trajectoires individuelles et collectives à recomposer et le cheminement historique suivant nous illustre bien une certaine trajectoire sociale qu'il est ainsi plus facile de saisir :

---

<sup>34</sup> Pierre Bourdieu. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil, 1994. p. 88.

**Tableau 2**



En fait, pour comprendre le développement du métissage et l'affirmation d'une communauté métisse il faut évidemment regarder du côté des engagés, des employés de la CNW et de la CBH. C'est en fait le seul moyen autorisé pour un Euro-canadien d'entrer sur le territoire du Domaine du roi. Dans ce groupe, les trajectoires sont diverses. Certains travaillent quelques saisons et retournent vivre dans la vallée du Saint-Laurent. C'est le cas de Neil McLaren, employé au poste de traite de Chicoutimi de 1800 à 1804, qui finit ses jours dans le secteur de Port-au-Persil, dans la région de Charlevoix<sup>35</sup>. D'autres décident de s'installer en permanence sur le territoire. Ce fait a été négligé et l'installation sur place d'engagés n'a pas été suffisamment pris en compte dans le discours historique jusqu'à la mainmise de l'État. En fait, on a très souvent agi comme s'il s'agissait ici d'un territoire vide ou non habité. Il n'est plus possible de soutenir ce fait. Il faut donc utiliser d'autres moyens d'analyse et la notion de « gens libres » permet d'exprimer une identification différente montrant un processus lié à un phénomène de métissage qui conduit à l'émergence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan.

<sup>35</sup> Christian Harvey. « Neil McLaren (1766-1844) », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 72 (Septembre 2012) : 19-20.

Contrairement à l'expert Nelson Dawson-Martin nous ne pensons pas qu'il faille modeler les perceptions et le développement de l'identité métisse sur des réalités propres à l'Ouest canadien. Ainsi, la notion « d'homme libre » que Dawson retrouve dans l'Ouest canadien ne saurait être plaquée directement sur celle de « gens libres » que l'on retrouve sur le territoire de le Domaine du roi. Nous pensons plutôt qu'il faut établir une observation sans présupposés en regardant seulement la trame historique qui s'est développée dans le secteur étudié. Les appellations comme les identités se sont développées dans une démarche évolutive depuis les origines de la présence des compagnies dans le Domaine du roi.

Dans le Domaine du roi, en devenant un « gens libre » soit en prenant union avec une Indienne, l'engagé peut alors résider en permanence en toute légalité dans cette chasse-gardée commerciale comme les autres autochtones du pays et tirer parti à sa guise des ressources naturelles se trouvant sur ce territoire. Les enfants nés de ces unions seront alors nommés Métis. L'exemple de Nicolas Peltier, identifié par la communauté métisse actuelle comme son fondateur, constitue le premier cas connu de gens libre dans le Domaine du roi<sup>36</sup>. Les enfants nés de ses mariages mixtes possèdent donc une identité mixte et reçoivent l'appellation de Métis.

Cette appellation de Métis et de gens libre n'indique pas nécessairement la présence d'une communauté dite métisse. Or, de 1672 à la mainmise de 1842, le généalogiste Alemann a pu établir par son travail l'existence de 16 souches principales à la communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan et l'on peut parler de la formation progressive d'un ensemble ou d'une communauté distincte. Dans le Journal du poste de traite de Chicoutimi de Neil McLaren, de 1800 à 1804, on peut y voir la présence, entre les engagés et les bandes indiennes, d'une cellule formée de « gens libres » et de sa progéniture métisse avec Jérôme St-Onge et

---

<sup>36</sup> Voir Russel Bouchard. *Chroniques d'histoire du Saguenay - Lac-Saint-Jean (Du mythe à la réalité)*. Chicoutimi, 2011. Section « Nicolas Peltier, fondateur d'une nouvelle humanité au cœur de la Boréale québécoise. » (p. 221-234)

surtout François Verreault. Cette réalité métisse s'exprime dans ce document notamment par le fait que François Verreault ne réside pas directement au poste de traite, mais plutôt aux Terres-Rompues, et vit dans le Domaine du roi avec sa femme montagnaise et ses enfants métis. Ce n'est pas le cas des engagés qui demeurent au poste de traite sans leur famille. Finalement, dans le recensement d'Isidore Doucet de 1839 les appellations « métis » et « gens libres » sont associées à plusieurs individus. La trajectoire sociale de ces individus -que nous étudierons plus en profondeur- confirme l'apparition d'un groupe ou d'une communauté identifiable en nombre et avec des caractéristiques rejoignant les critères de l'arrêt Powley ce que nous regarderons plus loin.

L'importance socioéconomique du Métis Peter McLeod jr et de d'autres Métis associés et que les historiens traditionnels ont trop facilement identifiés uniquement comme des « fiers-à-bras » montre bien l'émergence d'un leadership métis au moment où la mainmise de l'État n'est pas encore totalement établie. On parle alors d'une véritable communauté métisse. Celle-ci est-elle disparue avec la mainmise plus directe de l'État? Les données de sources orales comme les mémoires d'anciens et la continuité ainsi que la durabilité des traditions métisses dans des familles comme celle de l'intimé Ghislain Corneau laisse plutôt croire que la réalité métisse est progressivement devenue imperceptible ou occultée par le processus administratif étatique qui a pu y déceler une disparition mais en fait il s'agissait d'un manque d'observations et plus encore d'une mise en retrait. Nous sommes d'avis que la communauté métisse a continué d'exister après la mainmise de l'État en parallèle même à la Loi des Indiens (la version de 1851 en particulier) et à la création des réserves et que son identification a recommencé à faire surface avec la fin du 20<sup>e</sup> siècle et avec le début du 21<sup>e</sup>.

### c) Phases de la formation de la communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan

*« C'est pour cette raison que jusque vers 1820 on ne connaissait que fort peu de choses relativement au Saguenay. À l'exception de 4 ou 5 postes où la Compagnie de la Baie d'Hudson faisait la traite des pelleteries avec les Sauvages, tout le reste du pays était le domaine de familles montagnaises dont la chasse et la pêche enrichissaient la compagnie. La seule terre en culture était un petit jardin et quelques arpents que l'on permettait quelquefois à de vieux employés de cultiver à leur profit. On comptait trois ou quatre colons de cette sorte établis autour du lac St. Jean. <sup>37</sup> »*

En fait, lorsque l'on regarde objectivement l'histoire du secteur du Domaine du roi, il est étonnant que les experts du PGQ ne puissent y déceler la trace même de l'existence d'une communauté métisse dont le cheminement historique est pourtant probant. L'extrait mentionné plus haut, en provenance d'un rapport daté de 1879, ouvre pourtant bien – sans le savoir – la perspective d'une communauté métisse dans le secteur décrit. Dès l'origine de la traite des fourrures dans cette région, trois groupes ou communautés se côtoient et se développent sur le territoire. Dans un premier temps, il y a des groupes montagnais habitant déjà le secteur avant l'émergence d'une activité économique apportée par une population de souche eurocanadienne. Cette dernière population constitue le deuxième groupe s'installant normalement de manière temporaire dans le secteur à titre d'engagés ou d'employés. Finalement, on observe très vite la présence d'un troisième groupe avec l'installation de ces « vieux employés » dans le secteur, comme décrit dans l'extrait plus haut, ce qui nous permet d'affirmer qu'il existe bel et bien un peuplement plus permanent en parallèle des activités de la Compagnie du Nord-Ouest et, puis, de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'historiographie régionale et même nationale a négligé cet aspect en le considérant comme marginal et en retenant le territoire comme vide. Cette vision laissant à penser que seuls

---

<sup>37</sup> *Le Saguenay et le Lac St. Jean. Ressources et avantages qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes.* Ottawa, Département de l'agriculture, 1879. p. 4

des nomades séjournèrent dans le secteur avant 1842 est donc une vue de l'esprit erronée qui laisse échapper une grande part de l'histoire du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan.

Dès que l'on observe plus précisément, l'on perçoit donc que les « vieux employés » de la Compagnie de la Baie d'Hudson non seulement s'installent sur le territoire mais aussi qu'ils y prennent femmes lesquelles sont d'origines autochtones et l'on parle alors de « gens libres ». Tout naturellement, des enfants naissent de ces unions que l'on qualifiera de Métis parce que métissés. Mais alors, l'émergence et la présence de Métis dans le Domaine du roi très tôt au 17<sup>e</sup> siècle ne fait pas de doute. Le père Léo-Paul Hébert dans l'introduction de son ouvrage sur le *Quatrième registre de Tadoussac* note leur présence significative et parle même dès le 18<sup>e</sup> siècle du « prestige » des Métis<sup>38</sup>. Ici, le terme prestige montre bien une reconnaissance et même une évidence de l'existence de ce groupe. De même, le *Nomenclature des Métis* du généalogiste Ser-Alexander Alemann décrit précisément ses 16 souches principales.

Dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle, il s'agit donc d'un groupe précis qualifié de Métis et qui deviendra ce que l'on pourra appeler subséquemment la communauté métisse. Passant trop souvent sous le radar administratif, cette communauté métisse peut paraître invisible et pourtant comme nous le verrons plus loin elle compte néanmoins un nombre significatif d'individus et s'imposent historiquement. La notion de « masse critique » - reprise par certains experts du PGQ et qui n'est justement pas un critère retenu dans le jugement Powley - ne nous semble pas pertinente ici surtout dans le contexte d'un peuplement européen permanent assez mince avant 1842, c'est encore la communauté métisse qui forme une bonne part de la population du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan durant cette période. Nous regarderons maintenant son cheminement historique d'une

---

<sup>38</sup> Léo-Paul Hébert, *op. cit.*



manière un peu plus détaillée. Trois périodes historiques nous semblent se dessiner et qui se présentent selon le tableau 3.

**Tableau 3- Phases de la formation de la communauté métisse de la Boréale**

- 1) Source et émergence d'une communauté métisse, processus de métissage (1672-1800);
- 2) Affirmation et identification claire de la communauté métisse (1800-1842);
- 3) Mainmise de l'État et disparition administrative de l'identité métisse et occultation de la communauté (1842 à nos jours)

## Première période (1672-1800)

### Source et émergence d'une communauté métisse et processus de métissage (1672-1800)

L'arrivée de Nicolas Peltier en 1672 marque le début du métissage et de l'émergence d'une communauté métisse sur le Domaine du roi. Ce dernier s'installe au Poste de Chicoutimi et deviendra clairement ce que le rapport cité appelle un « vieil employé », c'est-à-dire surtout un « gens libre ». Avec ses trois mariages, Nicolas Peltier est à la source d'un véritable clan métis dès le 17<sup>e</sup> siècle. À ce moment, tel que décrit par de nombreux historiens, la communauté montagnaise connaît une chute démographique importante<sup>39</sup>. Selon le généalogiste Alemann, la population montagnaise passe en quelques années de 5 000 Montagnais, en 1675, à environ une trentaine d'individus en 1685<sup>40</sup>. Ainsi, à la mort de Nicolas Peltier en 1729, la population autochtone du Saguenay est assurément métissée.

Sous le régime français, les Louis Chatellereault, Joseph-André Collet, Louis Gariépy, Antoine Lavaltrie et Antoine Riverin sont d'autres engagés pour la traite des fourrures devenus des gens libres. Il n'est pas étonnant alors que l'on puisse parler du « prestige » des Métis devenus un groupe social significatif durant cette période, ce qui marque en fait le moment d'une différenciation entre Indiens et Métis. En présentation du *Quatrième registre de Tadoussac* (1759-1784), Léo-Paul Hébert parle ainsi des Métis et de leur prestige :

« Le rôle des Métis dans la vie indienne et chrétienne des Postes est considérable (...). Ils jouissent de la considération des Montagnais et de la confiance des Français. (...) Indifférents aux préjugés des Français, ils (les Montagnais) choisiront volontiers leurs chefs dans la descendance de Nicolas Peltier et de François Desroches. Les Métis

---

<sup>39</sup> Russel Bouchard. *Le dernier des Montagnais. Vie et mort de la nation Ilnu*. Chicoutimi, 1995. 211 p.

<sup>40</sup> Alemann, *op. cit.*, p. I.

étaient tout désignés pour servir d'intermédiaires entre les Français et les Montagnais (...) <sup>41</sup>».

Avec le régime anglais, on note la venue des Louis-Denis Bacon, Barthélemie-Roger Hervieux et Pierre Vollant qui se situent sur la Côte-Nord et le secteur de Mingan. Au prestige des Métis, vient s'ajouter selon Alemann la conservation du patronyme « chez les sujets mâles et même femelles »<sup>42</sup>. En parallèle, l'historien Russel Bouchard note après la disparition du « groupe montagnais protohistorique<sup>43</sup> » la recombinaison au 18<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de MicMacs, d'Etchemins, d'Abénaquis, d'Attikameks et de Têtes de Boule qui créent les Innus actuels. Peut-on déjà parler d'une communauté métisse selon les critères de Powley? Il serait plus pertinent d'affirmer d'abord un important processus de métissage et par la suite l'émergence d'une communauté dont l'identité est mixte.

**Tableau 4 : « Communauté métisse historique titulaire des droits »**

1. Ascendance mixte de ses membres (Européens et Autochtones);
2. Des pratiques, une culture, un mode de vie et des traditions « reconnaissables et distinctifs » des Européens et des Autochtones;
3. Une identité « reconnaissable et distinctive » des Européens et des Autochtones;
4. Un territoire déterminé;
5. Constitution de la communauté métisse postérieure aux premiers contacts avec les Européens et antérieure à la mainmise de « sa Majesté » sur le territoire.

<sup>41</sup> Hébert, *op. cit.* p. XXX

<sup>42</sup> Alemann, *op. cit.*, p. III

<sup>43</sup> Russel Bouchard. *Le peuple Métis de la Boréale : un épiphénomène de civilisation*. Chicoutimi, 2006. P. 35.

Si l'on applique les critères du jugement Powley au sujet d'une « communauté métisse historique titulaire des droits », on retrouve durant cette période (1672-1800) des individus ayant une ascendance mixte européenne et autochtone selon le **critère 1**. L'on signale aussi par la notion de prestige des Métis un groupe ayant des pratiques, une culture, un mode de vie et des traditions de même qu'une identité « reconnaissables et distinctifs » selon le **critère 2** et aussi le **critère 3**. Le territoire du Domaine du roi, dont les limites sont fixées d'une manière définitive en 1733 par l'Intendant Hocquart<sup>44</sup>, compte la présence de Métis dans ses divers secteurs au cours de cette période et rejoint donc le **critère 4**. Le **critère 5** établit qu'il faut que la communauté métisse soit postérieure au premier contact avec les Européens et antérieurs à la mainmise de sa majesté sur le territoire ce qui est bien le cas en ce qui concerne la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan.

Assurément, tel que nous l'indiquons au début de cette section, nous sommes en face ici d'un processus important de métissage lequel peut déboucher sur l'émergence d'une communauté métisse. Il peut aussi s'orienter vers une recomposition des groupes indiens et Nicolas Peltier est d'ailleurs reconnu aussi comme un ancêtre par la communauté Innu. Toutefois, l'un n'exclut pas l'autre. L'existence d'une **trajectoire amérindienne** et d'une **trajectoire métisse** s'effectue en fait en parallèle. Des processus d'identification permettent à des individus d'adopter l'identité dite amérindienne mais aussi de retenir plutôt celle de Métis. La continuité historique de la **trajectoire métisse** n'est donc pas éludée par la

---

<sup>44</sup> Les droits de la seigneurie de Mingan se greffent à ceux du Domaine du Roi entre 1733 et 1789. Voir : Russel Bouchard. *La longue marche du peuple oublié*. Chicoutimi, 2006. p. 100.

recomposition de la **trajectoire amérindienne**. On ferait une erreur d'amalgamer les deux ou de dissoudre l'identité métisse dans une stricte identité amérindienne qui deviendrait plus un assemblage historique plutôt qu'une analyse fine de la réalité. Nous pensons que la suite de l'histoire montre bien que la communauté métisse a sa propre histoire et les historiens unifiant les trajectoires métisses et amérindiennes font ici une erreur de vision préférant la facilité d'un assemblage rapide plutôt que l'analyse d'un phénomène social plus large et plus complexe.

### **Deuxième période (1800-1842) : Affirmation et identification claire de la communauté**

Nous avons donc affirmé l'existence d'une trajectoire amérindienne et d'une trajectoire métisse en lien avec la descendance de Nicolas Peltier et les autres gens libres. La question est maintenant de montrer qu'au début du 19<sup>e</sup> siècle cette présence métisse s'affirme distinctement et cela nous amène à faire un tour d'horizon historique de la situation. On reconnaît ainsi clairement la présence de la famille Verreault dans le secteur des Terres-Rompues -qualifiée de « plus vieille famille de la région » selon un généalogiste<sup>45</sup> - ce qui est très significatif dans une période où comme on l'a vu le territoire a été souvent considéré comme vide. Le journal de Neil McLaren parle ainsi de François Verreault et de Jérôme St-Onge, des gens libres, habitant autour du poste de Chicoutimi. Dans le recensement de l'abbé Isidore Doucet en 1839, l'expression gens libres et métis est clairement identifiée ce qui correspond à la définition déjà présentée. Nous pouvons donc considérer après analyse des trajectoires qu'il est possible de localiser au moins 15 familles métisses en 1842. Cette évaluation n'est pas exhaustive, mais présente néanmoins la réalité bien ancrée de trajectoires métisses similaires. Nous présentons donc ainsi ces familles montrant bien une solide affirmation de la présence métisse avant l'ouverture officielle du territoire au peuplement en 1842. De ce fait, il est bien difficile de ne pas

---

<sup>45</sup> Burgesse, *Op. cit.*

reconnaître une présence affirmée et continue de personnes reconnues  
comme Métis dans le secteur.

## A) Trajectoires et localisation des familles de la communauté historique métisse au moment de la mainmise de l'État dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan en 1842

### 1. Peter McLeod, père (c. 1785-1866)

#### Le plus connu des « gens libres », maître des Terres-Rompues

Peter McLeod, père, est sans doute le plus célèbre des « gens libres » du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan. Pourtant, plusieurs questions se posent encore au sujet de sa vie. Il serait né en Écosse vers 1785. Nous ne connaissons pas la date de son arrivée au Canada. Les registres de la compagnie de la Baie-d'Hudson inscrivent « Canada » ou « Rivière-Ouelle » à titre de paroisse contrairement à ses collègues écossais qui inscrivent celle outre-Atlantique. Chose certaine, il devient employé de la *North West Company* vers 1805 pour la traite des fourrures<sup>46</sup>.

Dès cette époque, il eut plusieurs enfants avec des Montagnaises, probablement avec Marie-Anne Upmahukueu et Madeleine Thirnish<sup>47</sup>. Son premier mariage « officiel » s'effectue avec Marie-Madeleine le 12 février 1849 à Chicoutimi. Elle n'est pas nécessairement la mère de ses enfants précédents. Cette dernière décède quelques mois plus tard le 8 juillet 1849. Il se marie ensuite à Marguerite Savard le 12 octobre 1850. Peter McLeod, père, aurait eu 18 enfants<sup>48</sup>.

En 1821, Peter McLeod entre au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. On le retrouve aux postes de Tadoussac (1823-1825), Portneuf (1827, 1829), Mingan (1828), Milles Vaches (1830), Godbout (1833) et Ilets-Jérémie (1831-1832-1844). À partir de 1825, il s'engage activement dans l'exploitation de moulins à scie dans Charlevoix, dans le secteur de Saint-

---

<sup>46</sup> Feuillet biographique : Archives de la Compagnie de la Baie-D'Hudson. M'Leod, Peter Sr. (b. ca. 1785) (fl.1821-1844) JHB/ek November 1987; April/99/mhd Rev. AM 08/03.

<sup>47</sup> Ser-Alexander Alemann. *Nomenclature des métis Domaine du Roy-Mingan*. 2005. p. 301.

<sup>48</sup> Russel Bouchard. *Chronique d'histoire du Saguenay - Lac-Saint-Jean (du mythe à la réalité)*. Chicoutimi, 2011. p. 241.

Siméon (Port-au-Persil, Port-au-Saumon) où il réside probablement quelques années. Il fait même là l'acquisition de deux lots en 1833. À partir de 1836, Peter McLeod, fils, prend la relève dans la gestion des moulins et entreprend d'exploiter les environs de la rivière Noire.

À l'automne 1842, Peter McLeod père vient s'installer aux Terres-Rompues, à l'embouchure de la rivière des Vases où il se fait bientôt construire « une sorte de manoir » et possède une dizaine de lots dans le canton Simard où il se trouve<sup>49</sup>. Ce territoire des Terres-Rompues sera un lieu important pour cinq clans métis avec la mainmise progressive de l'État sur le territoire du Domaine du roi<sup>50</sup>. Peter McLeod décède au début de l'année 1866.

---

<sup>49</sup> Russel Bouchard. *Dans les langes métis des Terres-Rompues : le cas de l'alliance d'affaires Gagnon-Kessy-Murdock*. Chicoutimi, 2008. p. 12-13.

<sup>50</sup> *Ibid.*



## 2. Peter McLeod (fils) (c. 1807-1852)

### Le légendaire Métis

Le Métis Peter McLeod, fils, est né vers 1807, à Chicoutimi, de Peter McLeod, père, et d'une montagnaise, probablement Marie-Anne Upmahukueu<sup>51</sup>. Après de brèves études, il suit probablement son père aux divers postes de traite où il est employé<sup>52</sup>. Il entre au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1831. Peter McLeod travaille au Poste des Islets Jérémie jusqu'à son départ en 1841 de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Peter McLeod aurait connu trois relations amoureuses. La première se nomme Marie-Josephte Atikuapi, une Montagnaise, avec laquelle il aurait au moins deux enfants : John et Pierre-Normand<sup>53</sup>. La deuxième, se nomme Bélonie Siméon, une Montagnaise. Il l'a épousé en 1848, à Chicoutimi. Un enfant, François-Xavier, naît de cette union. Finalement, McLeod épouse en 1850 Louise Labbé-Santerre. Il aurait possiblement eu trois enfants avec elle<sup>54</sup>.

À partir de 1836, Peter McLeod, fils, prend la relève de son père dans la gestion des moulins à scie dans Charlevoix et entreprend d'exploiter les environs de la rivière Noire. Vers 1840, il semble résider dans le secteur de Saint-Siméon où son fils Pierre-Normand McLeod est baptisé le 20 janvier 1841. Ses affaires charlevoisiennes n'étant pas très reluisantes, Peter McLeod se tourne ensuite vers la région de Chicoutimi.

À l'automne 1842, Peter McLeod fils, de par son statut de Métis et avec un accord passé avec William Price, arrive à la rivière du Moulin pour y ériger un moulin à scie. Il répète le même scénario l'année suivante à l'embouchure de la rivière Chicoutimi. Débute alors, ce que certains ont

---

<sup>51</sup> Alemann, p. 301.

<sup>52</sup> Gaston Gagnon. « McLeod, Peter », *Dictionnaire biographique du Canada. 1851-160*, volume VIII.

<sup>53</sup> Bouchard. *Chroniques*. p. 252.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 253-254.

appelé le régime des « fiers à bras » de McLeod. On note la violence faite aux colons mais rarement met-on de l'avant la question de la défense des droits « des gens libres » et des Métis présents depuis plusieurs années sur le territoire. Les rapports avec William Price se détériorent. De plus en plus endetté envers Price, McLeod décède finalement le 11 septembre 1852. William Price prend le contrôle de ses propriétés.

### 3. Cyriac Buckell (1800-Après 1881)

#### Un gens libre d'ascendance allemande

Le « gens libre » Cyriac Buckell est né le 19 octobre 1800, dans la paroisse Notre-Dame-de-Québec. Il est le fils de Jean-Baptiste (Johann) Buckell, un mineur d'origine allemande, et de Gertrude Chamberland. On retrouve ensuite Cyriac Buckell à La Malbaie où il épouse, le 17 octobre 1826, Véronique Desbiens. Elle décède le 30 août 1827, en couche. Il se définit alors comme journalier.

Son arrivée au Lac Saint-Jean s'explique par le fait que Buckell aurait agi, en juillet 1828, à titre d'aide de camp pour l'équipe d'enquêteurs qui produira le *Rapport des Commissaires pour l'exploration du Saguenay* en janvier 1829. Il ne semble pas lié aux opérations de la Compagnie de Baie-d'Hudson. Au départ du groupe, il se serait établi au lac Kénogami, à l'embouchure de la rivière aux Sables, du côté nord, à l'endroit nommé Pointe au Sable. Buckell forme un nouveau ménage avec Christine Masselimagan (surnommé Dianais), une Montagnaise. Il l'épouse officiellement le 17 juin 1835 à Chicoutimi. Elle lui donnera quatre garçons et quatre filles entre 1830 à 1846.

Cyriac Buckell est recensé parmi les gens libres de Chicoutimi par Isidore Doucet en 1839. Le recensement de 1851 nous apprend qu'il est le seul habitant permanent du canton Kénogami. Il y est recensé avec sa femme Christine (40 ans) et ses enfants, tous désignés comme « Métis » : Louis (22 ans), Charles (12 ans), Reine (10 ans), Lisette (17 ans), Christine (8 ans) et Félicité (5 ans). Fait intéressant, le document montre qu'il vit dans un « camp en bois rond ». Connu comme le « Vieil indien », il fut sans doute le seul homme d'ascendance allemande à voir ses origines ethniques décrites comme « indiennes » dans le recensement de 1871, ce qui prouve bien les erreurs patentes liées à ce type de documents administratifs. Au recensement de 1881, Cyriac Buckell (Buckle) réside à Chicoutimi avec sa fille Félicité (25 ans). Il décède quelque temps plus tard.

La toponymie du Saguenay - Lac-Saint-Jean a retenu sa présence particulièrement grâce à la création de la mission religieuse de Saint-Cyriac en 1889, la nomination d'un lac et d'une rivière marquant son occupation du territoire.

#### 4. William Connolly (c. 1807-Après 1891)

##### Un Métis né dans l'Ouest canadien

Le Métis William Connolly est né vers 1807 dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est le fils de William Connolly, agent de la *North West Company*, et de Suzanne, une Indienne crie. Le couple s'était marié en 1803 à la Rivière-aux-Rats, district d'Athabaska, selon les rites amérindiens. En 1831, le clan Connolly revient au Bas-Canada avec ses six enfants. William Connolly, père, répudie alors Suzanne afin d'épouser Julia Woolrich, le 16 mai 1832, à l'Assomption<sup>55</sup>.

En 1832, William Connolly, père, va s'établir au poste de traite de Tadoussac. Son fils William débute la même année son travail à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il apparaîtra dans les registres de l'entreprise plusieurs années en compagnie de son père. William Connolly, fils, épouse dans un premier temps, à Chicoutimi, Jeanne Utshimat le 26 juillet 1839. Le couple aura deux enfants. Puis, il épouse en secondes noces, le 4 janvier 1846, Marie-Thérèse Phébiac qui lui donnera au moins 6 enfants.

William Connolly, fils, est recensé parmi les gens libres et comme Métis de Chicoutimi par Isidore Doucet en 1839. On le retrouve au recensement de 1851 au poste de Métabetchouan en compagnie de sa femme et de ses enfants qui sont tous désignés comme des Métis. En 1861, le recensement indique qu'il est né dans le Territoire du Nord-Ouest et le reste de la famille au Canada. On retrouve finalement la trace de William Connolly, fils, dans le comté de Pontiac dans les recensements de 1881 et 1891. Il a alors plus de 84 ans.

---

<sup>55</sup> Bruce Peel. « Connolly, William ». *Dictionnaire biographique du Canada*. 1836-1850. Volume VII.

## **5. Joseph Hatchinback (1799-Après 1871)**

### **Un gens libre d'ascendance hongroise**

Le gens libre Joseph Hatchinback est né le 6 juin 1799, à Notre-Dame-de-Montréal. Il est le fils de Johann George Hatschenberg, médecin né en 1751 à Pressbourg, en Hongrie (aujourd'hui Bratislava, capitale de la République Slovaque). Mercenaire dans le Bataillon de Brunswick, Johann participe à la guerre contre les Américains et sa troupe est officiellement démobilisée au Canada en 1783. C'est là, à Montréal, qu'il épouse Marie-Louise Monet en 1797. Joseph déménage ensuite avec son père dans le secteur de Lévis où le médecin se remarie deux fois, en 1802 et en 1815.

Dès 1824, il fait son entrée au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans le Domaine du roi. Hatchinback travaille plusieurs années pour la compagnie comme engagé d'une manière continue ou temporaire. Joseph Hatchinback épouse Anastasie dans les Postes du Roi le 24 juin 1836. Au recensement de 1851, on le retrouve avec les Verreault, Connolly et Robertson dans le canton de Métabetchouan avec sa femme et ses cinq enfants qui sont tous qualifiés de Métis par le recenseur. En 1861 et 1871, Hatchinback est recensé comme résidant à Roberval. Il décède après cette date.

## 6. Raphaël Sheehan (Jim Raphaël) (1817-1883)

### Un personnage recouvert de légendes

Selon une légende tenace, Raphaël Sheehan aurait connu l'esclavage et réussi à s'échapper en Mauricie chez les Attikameks<sup>56</sup>. Son histoire est plus simple. Il est baptisé sous le nom de Raphaël Sheehan (Schiamé) le 15 avril 1817 à l'Isle Verte, du mariage de Jean-François Sheehan et de Modeste Hudon. Sa famille déménage ensuite à La Malbaie où son père épouse en deuxième nocés Angélique McNicoll, le 10 juillet 1826. Raphaël Sheehan se fera ensuite connaître sous les noms de Jim McNicoll, James McNicoll et Jim Raphaël. Ce changement de nom, choix imité par ses sœurs et frères, s'explique sans doute simplement par la difficulté à orthographier ou prononcer son nom.

Raphaël Sheehan entre au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1836 et on le retrouve à Ashuapmushuan (1837, 1838) puis à Tadoussac (1839-1842). Il se marie le 16 juillet 1840, à Chicoutimi, à la Métisse Marguerite Verreault. En deuxième noce le 14 juillet 1855 à la montagnaise Julie Séminosh. Puis, à Élisabeth Thomas et à Geneviève Miruabeuit. Sa descendance est nombreuse. On le retrouve à St-Fulgence, à Ashuapmushuan et dans la paroisse Sainte-Anne du Lac à Jim qui ne sera jamais érigée canoniquement. Raphaël Sheehan décède le 19 décembre 1883 à Pointe-Bleue.

---

<sup>56</sup> Alemann, *op. cit.*, p. 323

## **7. James Robertson (c. 1811-1865)**

### **Un Écossais marié à une Métisse de la famille Verreault**

James Robertson est un gens libre né en 1811, à Orkney, en Écosse. Il entre au service la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1840 au poste de traite Chicoutimi. Il épouse, à Ashuapmushuan, le 7 juillet 1845 la Métisse Véronique Verreault, fille de Prisque Verreault et Angèle Evinasnapeu.

Au recensement de 1851, on retrouve le couple nommé « Robinson » et ses 5 enfants à Métabetchouan, en compagnie des Connolly, Hatchinback et Verreault. En 1861, la famille de James Robertson se trouve à Roberval. C'est là qu'il décède le 16 mars 1865.



## **8. Michel Tremblay dit Gros-Michaud (1811-1891)**

### **Le gens libre « fier à bras » de Peter McLeod, fils**

Michel Tremblay est un gens libre né le 26 janvier 1811, aux Éboulements, du mariage de Michel Tremblay et d'Agnès Lavoie. Il débute son travail à titre d'employé de la Compagnie de la Baie-d'Hudson au poste de traite de Chicoutimi en 1828 à titre d'ouvrier. Il travaille là plusieurs années sauf en 1838-1839, où il se trouve à Tadoussac. Cela explique sans doute qu'il ne soit pas recensé par Isidore Doucet en 1839.

Michel Tremblay épouse le 16 juillet 1840, à Chicoutimi, la Métisse Christine Ste-Onge, fille de Jérôme Saint-Onge. Le couple aura trois enfants Michel, Pitre et Marie. C'est à cette époque qu'il s'installe à la rivière Rouge, aujourd'hui rivière à Michaud, à Chicoutimi. Il devient alors, selon la version traditionnelle de l'histoire du Saguenay, un des fiers à bras de Peter McLeod qui feront « souffrir » les nouveaux colons en faisant régner un « régime de terreur ». Selon la légende, Peter McLeod serait à l'origine du décès de sa femme qui aurait refusé ses avances.

Michel Tremblay épouse en deuxième noces Aurélie Tremblay le 15 novembre 1850. Aucun enfant ne naît de cette union. Sa troisième femme, Josephite Dufour, lui donne six enfants : Irène, John, Émilie, Delphis, Alfreda, Nil. Michel Tremblay décède le 28 décembre 1891 dans la paroisse de Chicoutimi Nord.

## 9. Alexandre Murdock (c.1824-1898)

### Un Métis aux Terre-Rompues

Alexander Murdock, fils, est un Métis. Son père, Alexander Murdock père, est né le 22 octobre 1784 à Fochabers, dans l'Elginshire, en Écosse. Arrivé au Canada, il entre au service de la *North West Company* vers 1803. En 1821, il passe à la compagnie de la Baie d'Hudson. On le retrouve alors aux postes de Tadoussac (1823-1825), Mingan (1827-1828) et Métabetchouan (1828-1831). Il décède à Québec le 12 octobre 1831. Il s'était marié à la mode du pays à Madeleine Fontaine, une montagnaise de Mingan. Le couple a eu au moins 4 enfants : Madeleine (né en 1818), Charlotte (vers 1821), Alexandre (vers 1824) et Marguerite. Selon certains, Madeleine Fontaine serait même la mère de certains enfants de Peter McLeod père.

Alexander Murdock passe probablement les premières années de sa vie à La Malbaie comme l'indique son acte de mariage où il indique qu'il est le fils de « feu Alexander Murdock, en son vivant demeurant à La Malbaie ». D'ailleurs deux de ses sœurs se marient sur place. Alexander Murdock arrive à Chicoutimi au début des années 1840 et il épouse, le 26 avril 1847, à Édesse Simard, fille de Joseph Simard « journalier des Terres-Rompues ».

En 1861, on le retrouve dans un camp du bûcheron à Métabetchouan. En 1871, on le retrouve comme marchand à Chicoutimi. En 1867, les frères Joseph et Alexandre Murdock obtinrent conjointement des lettres patentes pour les lots adjacents aux chutes. Joseph s'y est installé par la suite et il est considéré par les historiens locaux comme un des pionniers de Shipshaw. Un toponyme, la chute Murdock, rend hommage à cette famille pionnière. Il décède le 22 août 1898 à Chicoutimi-Nord.

## 10. Jérôme St-Onge (1768-1847)

### L'amorce d'une communauté

Le gens libre Jérôme St-Onge est né le 31 janvier 1768 à Saint-Pierre-les-Becquets, du mariage de Jacques Payant dit Saint-Onge et de Françoise Lacourcière. Il fait son arrivée dans les Postes du roi vers 1800 comme en témoigne le journal du commis du poste de traite de Chicoutimi de cette époque, Neil McLaren (1800-1804). Jérôme St-Onge est alors au service de la *North West Company*. Il représente bien l'amorce, avec la famille Verreault, de cette deuxième vague de métissage dans le Domaine du roi après 1800 qui progressivement constituera véritablement une communauté métisse distinctive.

Marié à Québec, le 8 octobre 1799, avec Louise Côté, le couple donne naissance à un seul enfant, Julie St-Onge, baptisée à Notre-Dame-de-Québec le 28 mai 1805. Probablement veuf après cette date, il prend union avec la montagnaise Marguerite-Anne Matshiskuesh. Il eut au moins cinq enfants avec cette dernière : Jérôme, Édouard, Marie, Marguerite et Christine. Le généalogiste Alemann affirme qu'il aurait pris à sa charge Jean-François et Paul, deux enfants nés « d'un étrange commerce » de Marguerite-Anne Matshiskuesh avec « un grand-oncle maternel »<sup>57</sup>. Ces deux enfants auraient alors pris le nom de St-Onge et seraient à l'origine de la présence de ce patronyme sur la Côte-Nord. Selon d'autres, Jérôme St-Onge aurait eu plusieurs autres enfants « illégitimes ».

Pendant une grande partie de sa vie, St-Onge parcourt les limites du Domaine du roi. Il aurait occupé la fonction de commis aux postes d'Ashuapmushuan et du lac Mistassini. À l'époque de Neil McLaren, il semble résider dans le secteur. En 1828, lors du passage de l'arpenteur Joseph Bouchette pour la démarche conduisant à la production du *Rapport des Commissaires pour l'exploration du Saguenay*, Jérôme St-Onge termine

---

<sup>57</sup> Alemann. *op. cit.*, p. 293.

sa vie dans un modeste wigwam dans le secteur de la Pointe de l'Islet, sur la rive sud du Saguenay, en face de la rivière Valin. En 1839, Jérôme Saint-Onge et son fils Édouard sont recensés par Isidore Doucet comme gens libres de Chicoutimi. Il est décède à Chicoutimi le 15 juillet 1847 à l'âge de 79 ans.

## **11. Édouard St-Onge (c. 1810- avant 1858)**

### **Un fils Métis**

Édouard St-Onge est Métis né vers 1810 de l'union de Jérôme St-Onge avec la montagnaise Marguerite-Anne Matshiskuesh. Il passe évidemment les premières années de sa vie avec sa famille. Édouard St-Onge se marie le 1<sup>er</sup> juillet 1837, à Chicoutimi, avec la montagnaise Anne-Marguerite Minuabnukueu. Le couple aura au moins 6 enfants : Jean, Alphonsine, Marguerite, Joseph, Jeannette et Agathe.

En 1839, Édouard St-Onge est recensé par Isidore Doucet comme gens libre et métis. On retrouve ensuite sa trace dans les registres de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, en 1849 à Chicoutimi et, en 1851, à Métabetchouan à titre de chasseur. Il décède quelques années plus tard car en 1858, lors du mariage de sa fille Marguerite, il est indiqué qu'elle est la fille de « feu » Édouard St-Onge.

## 12. Prisque Verreault (1793-1872)

### La descendance de François Verreault

Prisque Verreault est un Métis né le 11 décembre 1793, à Chicoutimi, de l'union de François Verrault et de la montagnaise Marie Bersiamiskueu<sup>58</sup>. Il passe les premières années de sa vie au poste de Chicoutimi et, à son tour, entre au service de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il est commis au poste de traite d'Ashuapmushuan de 1831 à 1845.

Prisque Verreault épouse vers 1810 la montagnaise Angèle Evinasnapeu. Le couple a eu 6 enfants : Joseph, Édouard, Véronique, Jérôme, Marguerite et Catherine. Le 7 juillet 1845, il se marie en deuxième noces à Marie à Ashuapmushuan. Quatre enfants naîtront. En 1849, il va s'installer avec sa famille à Métabetchouan. Quelque temps plus tard on le retrouve à Roberval, plus précisément à la Pointe-Bleue. Il décède là le 14 janvier 1872.

---

<sup>58</sup> J.-Allan Burgesse. *La plus ancienne famille du Saguenay*. Publications de la Société Historique du Saguenay, Chicoutimi, 1948. p. 16.

### **13. Édouard Verreault (1791-1858)** **Métis devenu pilote pour William Price**

Édouard Verreault est un Métis né le 15 octobre 1791 à Chicoutimi, du Métis François Verrault et de la Montagnaise Marie Bersiamiskueu. Il grandit avec son père au poste de traite de Chicoutimi. Il entre ensuite, comme son frère Prisque, au service de la Compagnie du Nord-Ouest<sup>59</sup>.

Édouard Verreault se rend ensuite résider à La Malbaie. Il se marie en ce lieu le 4 octobre 1814 à Marie Duchesne. Le couple aura 5 enfants. Selon son acte de mariage, il se définit alors déjà comme navigateur. On le retrouve ensuite à la Rivière-du-Moulin, près de Chicoutimi, en 1844. Édouard Verreault devient ensuite pilote sur le Saguenay pour William Price. Il décède le 14 avril 1858.

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 15.

#### **14. Joseph Verreault (c. 1811-après 1871)**

Né vers 1811, le Métis Joseph Verreault est le fils du Métis Prisque Verreault et de la Montagnaise Angèle Evinasnapeu. Il travaille avec son père Prisque au poste de traite d'Ashuapmushuan à partir de 1836. En 1839, il recensé par Isidore Doucet à ce poste à titre de commis et de Métis. Il fait union vers 1840 avec la Montagnaise Rosalie Akuekue, qui lui donne 7 enfants.

En 1851, on le retrouve avec sa famille à Métabetchouan avec les Connolly, Hatchinback et Robertson. Il épouse, le 1<sup>er</sup> juillet 1865, à Roberval en deuxième noce Véronique Thomas, 4 enfants. Il passe les dernières années de sa vie à la Pointe-Bleue.



## **15. Joseph Moreau (1794-1851)**

### **La situation paradoxale des Escoumins**

Le gens libre Joseph Moreau est né le 16 octobre 1794 à Québec, de Jean-Baptiste Moreau et de Françoise Fournier. Il s'engage auprès de la *North West Company* en 1817 devant le notaire Archibald Campbell. Son frère Charles, en avait fait de même en 1811. Joseph Moreau se retrouve dans les postes de traite des fourrures de la Côte-Nord. On le retrouve principalement au poste de traite de Tadoussac.

Le 27 mai 1822, Joseph Moreau épouse Marie Volant, fille du métis Laurent Volant dont le père fut un ancien engagé des postes de traite sur la Côte-Nord. Sept enfants sont nés de cette union. En 1825, Joseph Moreau s'installe sur la rive est de la rivière aux Escoumins. Le 27 août 1838, il épouse en secondes noces Suzanne Tremblay à La Malbaie. Six enfants sont nés de cette union. Joseph Moreau décède accidentellement en 1851.

Qui est donc Joseph Moreau? Le premier ancêtre du village de Les Escoumins? Un ancêtre de de la réserve d'Essipit? Selon Paul Charest : « À l'origine de la bande, se trouvent les deux couples mixtes Marie Volant et Joseph Moreau et de Lisette Moreau et Paul Ross. » Ou serait-il l'ancêtre d'un groupe métis, un gens libre, comme son fils Joseph est qualifié en 1852 de « Métis montagnais » lors du baptême de l'un de ses enfants? Sans doute les trois.

Suite à cette présentation, peut-on parler d'une communauté métisse historique selon les critères de l'arrêt Powley? En fait les **critères 2 et 3** sont ici plus clairement « reconnaissables et distincts ». Pour nous, il est encore plus clair que pour la période 1800-1842 trois identités et cultures se côtoient alors sur le territoire de la Boréale : un groupe européen (les engagés), des bandes indiennes et des familles métisses. Si l'on se fie à divers documents et particulièrement au recensement d'Isidore Doucet, la communauté des Métis est clairement distinguée des autres groupes.

### **Troisième période (1842-1861): Mainmise de l'État et disparition administrative de l'identité métisse ou l'occultation de la communauté**

En fait, au moment où le territoire s'ouvre à la population de manière officielle le secteur du Domaine du roi semble -particulièrement autour de Chicoutimi- être sous une direction ou un leadership métis notamment avec Peter McLeod junior. Les historiens régionaux ont rapidement présentés cette période comme l'époque des fiers-à-bras assimilant le tout à une délinquance sociale. Toutefois, avec la présence de Peter McLeod clairement reconnu comme Métis c'est plutôt, à notre avis, un pouvoir économique et un leadership métis qui s'affirme. Nous ne pensons pas qu'il faille de manière simpliste réduire le tout à une sorte de criminalité. D'ailleurs, les procédés de Peter McLeod et ceux de William Price par la suite sont-ils aussi différents de cela l'un de l'autre? La notion de fiers-à-bras accolée aux Métis qui soutiennent Peter McLeod n'est donc pas juste. Nous sommes en face d'une lutte économique qui se résoudra d'ailleurs dans la violence avec la mort de Peter McLeod qui fut plus ou moins élucidée. Certains parlent même d'un règlement de compte ou d'un assassinat<sup>60</sup>. Cette présence très forte du Métis Peter McLeod et de sa bande est donc un fait qui tend à confirmer l'existence d'une communauté métisse et même de son développement avancé à cette époque. L'échec de Peter McLeod junior est en fait en prise avec la mainmise progressive de l'État sur le territoire et ne fait que confirmer une tentative de dispersion et de désintégration de la communauté métisse.

À la suite de la Loi sur les Indiens de 1851 et de la création du système des réserves, la catégorie métisse disparaîtra des documents officiels. Trop d'experts font de cette disparition administrative une disparition de fait. Nous parlerons plutôt d'une occultation puisqu'il est largement convenu que les traditions de la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan se maintiennent et persistent jusqu'à nos jours où

---

<sup>60</sup> Bouchard, *Chroniques*, p. 250

une nouvelle définition administrative et identitaire cherche à s'affirmer notamment dans le cadre de la Cause Corneau.

## Conclusion

*« Et pourtant elle tourne »*

*Galilée*

En regardant bien la question métisse dans le secteur du Domaine du roi une question se pose tout simplement : comment les experts du PGQ ont-ils pu voir si peu ou à peu près rien? À notre avis, la question serait plutôt comment ne pas voir et surtout en ce qui concerne la question de la communauté métisse comment la laisser dans l'ombre comme l'ont fait ces experts? Pour nous, la trame qui conduit à l'affirmation de la présence historique d'une communauté métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan est presque limpide. L'historiographie traditionnelle n'en a pas tenu compte en retenant surtout les faits découlant de la mainmise de l'État après 1842. Si l'on ne peut lui reprocher ce fait en tenant compte des recherches qui débutaient sur l'histoire de cette région, il n'en est pas moins pas évident que le peuplement du secteur s'effectue dès après l'entrée des gestionnaires de la traite des pelleteries à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. La coutume de laisser à de « vieux employés » - qui ne sont pas nécessairement de hommes vieux mais plutôt des employés avec une certaine ancienneté – ou des gens libres le droit de s'établir sur place et d'y cultiver le sol et le droit aux ressources du milieu est reconnu dès cette époque. Dès lors, les alliances entre des hommes de souche européenne et des femmes montagnaises habitant le secteur ne manque pas de s'effectuer. Malgré l'affirmation générale permettant à certains experts de dire qu'il est difficile de comptabiliser le nombre de ces alliances et leurs conséquences démographiques, il semble plutôt possible d'en reconnaître un grand nombre comme nous l'avons fait dans la section précédente. Ce que l'on désigne alors par gens libres soit un engagé s'unissant à une montagnaise et qui résident en permanence sur le territoire, produit bientôt une descendance que l'on appellera Métis. Ce fait est continu depuis 1672 et il s'accroît avec le 19<sup>e</sup> siècle pour être occulté sur le plan administratif à partir de 1842. Néanmoins, l'existence d'une communauté

métisse dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan ne saurait être écartée de l'histoire et constitue plutôt un fait marquant, indéniable et permanent jusqu'à nos jours. Une reconnaissance des critères du jugement Powley nous autorise à affirmer ce fait encore davantage. En faisant un retour sur ces critères, on constate bien ainsi l'existence d'une communauté métisse historique :

- L'ascendance mixte des membres de la communauté. (Critère 1)
- Qu'il s'y rattache des pratiques, une culture et un mode de vie ou des traditions qui sont reconnus dans divers documents historiques et dans la tradition orale. (Critère 2)
- L'identité métisse est donc reconnaissable des Européens et des Amérindiens par l'usage des mots gens libres et métis. (Critère 3)
- Le territoire du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan est déterminé comme le lieu où s'érige le territoire de la communauté métisse. (Critère 4)
- Bien clairement, la communauté métisse s'érige avant la mainmise de l'État ou de Sa Majesté sur le territoire en 1842. (Critère 5)

La communauté métisse contemporaine est bel et bien titulaire de droits :

- De 1842 à nos jours, la trajectoire métisse nous est apparue comme continue sur la période étudiée et bien marquée par une grande stabilité. (Critère 1)
- À l'évidence, dans ce contexte, il n'y a eu aucune extinction du droit ancestral actuellement revendiqué « de chasse et de pêche pour se nourrir ». Aucun traité n'a été ainsi signé cédant le territoire. (Critère 2)

Appartenance du demandeur à la communauté actuelle concernée :

- Sur l'auto-identification : les demandeurs reconnaissent et se reconnaissent dans une tradition et dans une communauté dont ils

ont pu faire lecture à partir de leur réalité actuelle et dans l'histoire passée. Les recherches historiques de la communauté métisse du Domaine du roi et la seigneurie de Mingan en lien avec l'historien Russel Bouchard sont ainsi exemplaires d'une démarche de reconnaissance et d'auto-identification. (Critère 1)

- Par des recherches de sources orales, la communauté a bien documenté les liens ancestraux qui la relie avec la communauté historique. La base même de la Cause Corneau est appuyée sur un intime qui reconnaissant son héritage métis le revendique et cherche à le conserver pour l'avenir. Il y a donc là continuité et l'auto-identification de la communauté s'affirme dans une continuité ininterrompue. Nous sommes bien ici devant une ethnogenèse d'une communauté qui s'est formée avec l'histoire, a connu des périodes plus difficiles face à des pouvoirs étatiques bien affirmés et qui cherche maintenant à se faire reconnaître une juste place dans le contexte juridique désormais bien plus large de la question autochtone. (Critère 2)
- Le demandeur et le regroupement l'appuyant, c'est-à-dire la CMDSRM a poursuivi une démarche exemplaire en ce domaine, faite de détermination et d'authenticité, soucieuse de l'histoire et de l'héritage, engagée dans des perspectives neuves permettant d'assurer la juste place qui revient à la communauté métisse historique du Domaine du roi et la seigneurie de Mingan. (Critère 3)

En conclusion, il nous semble que toute expertise en ce domaine ne saurait écarter la reconnaissance d'une communauté métisse historique dans le Domaine du roi et la seigneurie de Mingan. S'il est possible de discuter un point ou l'autre et de tenter de s'écarter du sujet, l'existence de cette communauté est pourtant réelle et prend prise dans la réalité historique. La nier n'est pas une perspective juste ni acceptable. Comme à d'autres moments dans l'histoire, on a voulu ici fermer les yeux sur un fait nouveau, sur une découverte, sur une avancée et à chaque fois cette nouveauté a fini par être reconnue. Nous pensons ici – dans un cas d'un autre ordre historique mais peut-être comparable à celui qui nous occupe sur le plan de l'observation scientifique- à Galilée qui devant l'évidence que la terre tournait a dû nier face au pouvoir de l'Église catholique tout en affirmant : « Et pourtant elle tourne! ». Les experts tentant de nier l'existence d'une communauté métisse dans le Domaine du roi partent du même principe de négation et s'ils peuvent gommer le fait pour un temps, ils ne peuvent jamais l'écarter définitivement. En fait, la sentence serait plutôt simple : « Et pourtant la communauté métisse du Domaine du roi et de la seigneurie de Mingan existe sur le plan historique! ». Elle existera encore dans les années à venir et tant que, comme c'est le cas dans le présent questionnement, des hommes et des femmes s'y reconnaîtront; retarder son établissement juridique ne saurait entraver le tout et sa reconnaissance est un fait que l'histoire doit apprendre à accepter et à intégrer sur le plan légal.



## BIBLIOGRAPHIE

- Alemann, Ser-Alexander. *Nomenclature des métis Domaine du Roy-Mingan*. CMDRSM, 2005. 447 p.
- Bouchard, Russel. *Chroniques d'histoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean (Du mythe à la réalité)*. Chicoutimi, 2011. 263 p.
- Bouchard, Russel. *Dans les langes métis des Terres-Rompues : le cas de l'alliance d'affaires Gagnon-Kessy-Murdock*. Chicoutimi, 2008, 160p.
- Bouchard, Russel. *La communauté métisse de Chicoutimi : fondements historiques et culturels*. Chicoutimi, 2005, 154p.
- Bouchard, Russel. *La longue marche du Peuple oublié / Ethogenèse et spectre culturel du Peuple Métis de la Boréale*. Chicoutimi, 2006, 210p.
- Bouchard, Russel. *Le dernier des Montagnais de la préhistoire au début du XVIIIe siècle. Vie et mort de la nation Innu*. Chicoutimi, AGMV Marquis, 1995. 211 p.
- Bouchard, Russel. *Le Peuple métis de la Boréale : Évocation des textes fondateurs*. Cornac, Montréal, 2008, 110p.
- Bouchard, Russel. *Le Peuple métis de la Boréale : un épiphénomène de civilisation*. Chicoutimi, 2006, 173p.
- Bouchard, Russel. *Le Saguenay des fourrures 1534-1859. Histoire d'un monopole*. Chicoutimi, Imprimerie Gagné, 1989. 269 p.
- Bouchard, Russel. *Quand l'Ours métis sort de sa ouache*. Chicoutimi, 2007, 102p.

Bouchard, Russel. *Quatre années dans la vie du poste de traite de Chicoutimi \ Journal de Neil McLaren (1800-1804)*. Automne 2000, AGMV Marquis, Cap-Saint-Ignace. 294 p.

Bourdieu, Pierre. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil, 1994.

Bourdieu, Pierre. *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*. Paris, Raisons d'agir/Seuil. 2012.

Burgesse, J.-Allan. *La plus ancienne famille du Saguenay*. Publications de la Société Historique du Saguenay, Chicoutimi, 1948.

Frenette, Pierre (sous la dir.). *Histoire de la Côte-Nord*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 672 p.

Gauthier, Serge. *Charlevoix ou la création d'une région folklorique. Étude du discours de folkloristes québécois (1916-1980)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2006. 208 p.

Gauthier, Serge et Marc-André Bluteau. «Éléments de recherche en vue d'une étude historique du peuplement de Charlevoix», *Charlevoix*, 2, 1 (Octobre 1987) : 4-8.

Gauthier, Serge. *Étude ethno-historique d'un isolat de pauvreté de la région de Charlevoix et ses implications sur la pratique pastorale de l'Église locale*. Thèse de M. A. (Théologie), Université Laval, 1991. 154 p.

Hébert, Léo-Paul. *Le quatrième registre de Tadoussac*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1982.

Gauthier, Serge et Normand Perron. *Histoire de Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval. 387 p

Girard, Camil et Normand Perron. *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC)/Presses de l'Université Laval, 1995 (éd. originale 1989), 665 p.

Tremblay, Victor. *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'en 1870*. Chicoutimi, Éditions du centenaire, 1938. 331 p.

Wittgenstein, Ludwig. *Remarques philosophiques*. Paris, Gallimard, 1975. 330 p.

## Annexe 1 : Recensement d'Isidore Doucet (1839)

Recensement de Chicoutimi en 1839										
Hommes	1 <sup>er</sup> Poste Recensement de Chicoutimi	Femmes	Au dessus de 14 ans				Veuve	Orphelins		total
			Fil	Gar	Fil	Gar		Fil	Gar	
1	Pierre Laloutre Chef.....	1		1		1				4
1	Prosper Latête.....	1				2				4
1	Basile de Chicoutimi.....	1	2		1	2				7
1	François de C.....	1			2	2				6
1	Joseph du Lac St Jean.....	1		1	1	1				5
1	Étienne Haschinapêche.....	1			2					4
1	Gilbert Kakousjache.....									1
1	Joseph de C.....	1		1	1	1				5
	Anne de C.....		1		2		1			4
	Louise de C.....						1	2		3
	Pélage de C.....				1		1			2
	Charlotte bac André.....						1			1
8	<b>[Total]</b>	7	3	3	10	9	4		2	46
Gens libres.										
1	Joseph Hatchinback.....	1	allemand							2
1	Jérôme St Onge/canadien	1						4		
1	Sirac Bouc/allemand.....	1		1	2			5		
1	William Connaly/métis...	1		1	1			4		
1	Joseph Denis/micmac....									1
1	Édouard St Onge/métis	1								2
6	Total des gens libres.....	5	2		2	3				18
14	Sauvages et gens libres..	12	5	3	12	12	4		2	64
	Sim. Mc Gillivray Esq.....	1			2					4
Distance de Tadoussac à Chicoutimi 75 milles										
	<b>[Total]</b> .....						68			
Référence: «Population de Chicoutimi, Lac St-Jean. Ashuabmushuan, dans le Saguenay, 23 juillet 1839», Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 3.										

Recensement de Métabetchouan en 1839										
Hommes	Poste Lac St Jean	Femme	Au dessus de 14 ans		Audsous de 14 ans		Veuve	Orphelins		total
			Fil	Gar	Fil	Gar		Fil	Gar	
1	Siméon, Chef.....	1	2	1		3				8
1	Agapite (Senior) .....	1		2						4
1	Pierre Agapite.....	1								2
1	François.....	1	1	1	3	1				8
1	Thomas, (Junior).....	1			1	3				6
1	Laurent, Eustache.....	1								2
1	Jean Wiskatshane.....	1	1							3
1	Jacques Wiskatshane.....	1			2					4
1	Michel.....	1			1					3
1	Thomas (Senior).....	1		1						3
1	Jérôme.....	1				1				3
1	Jean-Baptiste.....	1			2	2				6
1	Louis.....	1								2
1	Paul.....	1			1	2				5
1	Agapit (junior).....	1			2					4
	Marie.....						1			1
	Marguerite Vve Pierre.....						1			1
	Anne Vve Katiebo.....						1	1	1	3
	Marguerite Vve Étienne.....						1	2		3
	Vve Ustéshimau.....								1	1
	(infidèle).....		1				1			3
15	Total	15	5	5	12	12	5	3	2	74
Gens libres										
1	Jacob Deschèches canadien.....	1	1		3	4				10
16	Total	16	6	5	15	16	5	3	2	84
1	Mr Simon Ross. Commis.....	1			1					3
	Infidèle.....							1		
Distance de Chicoutimi au Lac St Jean 75 milles — 3 jours de marche										
Total.....										87
Référence: «Population du Lac St-Jean dans le Saguenay, 23 juillet 1839». Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 3.										

**Recensement du poste de traite Ashuabmushuan  
en 1839**

Hommes	3e Poste Ashuabmushuan	Femmes	Au dessus de 14 ans		Au desous de 14 ans		Veuves	Orphelins		total
			Fil.	Gar.	Fil.	Gar.		Fil.	Gar.	
1	Uscanish. Chef	1								2
1	Paskavenaseum	1	1		2	1				6
1	Ostanvia	1	1	2		1				6
1	Jean Bte Ostashima	1								2
1	Michel			1						2
1	Nilouabchnouche	1			1	1				4
1	André	1			1	2				5
1	Osktékanifsis	1				1				3
1	Pierre Mitisu	1	1		2	2				7
1	Otaweema François	1	1	1	1					5
1	Jacques Otaweema	1	2			2				6
1	Jean Bte Otaweema	1			1	3				6
1	Luc Otawema	1								2
1	Pierre Otawema	1								2
1	Meelobeche	1								2
1	Shewogamish	1			1	2				5
1	Kastapouian	2			1	1				5
1	Oteesakamée	1	1		1	2				6
1	Pauasit	1								2
19	<b>Total</b>	19	7	4	11	18				78
1	Joseph Verrot, commis, metis	1			1	1				4
9	Personnes baptisées	7	5	1	6	9				37
10	Infidèles	12	2	3	5	9				41
	Distance du Lac St Jean a Ashuabmushuan 180 milles. 8 jours de marche									
	<b>Résumé Total</b> .....									82

Référence: «Population de Chicoutimi, Lac St-Jean, Ashuabmushuan, dans le Saguenay, 23 juillet 1839» Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 3. Le recensement original identifié par les lettres «e» et «i», les baptisés et les infidèles.







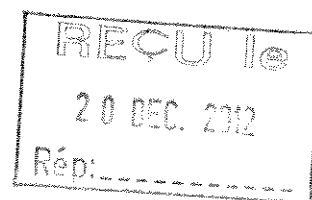
**PREMIÈRE PARTIE**

**ANALYSE CRITIQUE  
DES  
CONTRE-EXPERTISES**

par

Jacques Lacoursière

Décembre 2012





## **PRERMIÈRE PARTIE : Analyse critique des contre-expertises :**

### **Remarque générale :**

Il faut remarquer, dès le point de départ, que les Métis du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Domaine du Roi occupent très peu de place dans les différents documents produits pour le Procureur général du Québec.

### **1) DENIS VAUGEOIS :**

Il est l'auteur de *«À propos des transferts entre Indiens et Européens»*. Il est à noter que l'auteur consacre 13 pages sur les 66 que comporte le document sur l'Espagne et le Portugal. Comme le précise Vaugois, le but de son texte est *«Rendre compte des importants transferts culturels découlant de la cohabitation entre Autochtones et Européens en Amérique du Nord survenus, depuis les premiers contacts jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Une attention particulière sera apportée à l'examen des échanges entre Français et/ou Canadiens et les différentes Nations autochtones à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la zone seigneuriale, lesquels influencèrent profondément les groupes en présence.»*

Pour l'auteur, *«le métissage a commencé dès le débarquement des Espagnols»*. Après s'être arrêté aux contacts avec les Espagnols et les Portugais, Vaugois traite de l'alliance entre Français et Montagnais à partir de 1603. Cette alliance sera bénéfique aux deux : *«Les Indiens eux-mêmes savaient reconnaître les mérites et les Français se sentaient un peu protégés de savoir présents, sur des voies d'invasion, des alliés indiens, appelés les domiciliés.»* (page 16) Il sera presque



normal qu'Indiens et Français ou Canadiens s'unissent : «Pendant exactement 150 ans, Français et Indiens se sont côtoyés, ont échangé et se sont métissés.» (p. 19) Selon Vaugeois, «il y a en quelque sorte deux types de Canadiens : ceux de la colonie proprement dite et ceux de la périphérie.» (p. 21) L'auteur ne définit pas ce qu'il entend par «Canadiens de la périphérie». Est-ce qu'il englobe les habitants du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan?

Le métissage se fera surtout parmi les Canadiens «de la périphérie» : «En fait, affirme l'historien, rares sont les colons, tels Martin Prévost, Jean Durand ou Jacques Couturier, qui ont épousé une Indienne . Cette situation a longtemps fait dire qu'il y avait eu fort peu de métissage chez les Canadiens. C'était vrai à l'intérieur de la zone seigneuriale : en effet, entre Québec et Montréal, de 1608 à 1760, il n'y a pas eu cent mariages entre Français et Indiennes, mais au-delà, il n'y a que métissage. Des dizaines et bientôt des centaines de coureurs des bois ou de militaires qui servent dans les postes de l'intérieur s'unissent à des Indiennes.» (p. 25)

Pour Vaugeois, les «Canadiens de la périphérie» sont ceux qui font le commerce des fourrures dans les Pays d'en Haut et ceux qui vivent en dehors de la vallée du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec. Ces Canadiens sont peu nombreux. Ils vivent de l'agriculture ou de la traite des fourrures. Aussi bien sur la rive sud que sur la rive nord, il y a quelques villages qui existent, mais les moyens de communication sont peu nombreux.

Pour Vaugeois, il y a plus d'Indiens métissés que chez les Blancs. «Après avoir perdu leur 'balance de pouvoir' entre Français et Britanniques en 1760, puis entre Américains et Britanniques au lendemain de la guerre d'indépendance et de celle de 1812,



les Indiens sont carrément en train de disparaître. Quelques milliers d'Indiens fortement métissés survivent péniblement. (...) Il y a des milliers d'Européens qui se sont métissés.» (pp. 26 et 27)

Au XIXe siècle, la situation change peu. Des Indiennes métissées s'imposent. «Souvent ces femmes et hommes métissés donnent nettement l'impression d'avoir retenu le meilleur de deux mondes, l'europpéen et l'indien.» (p. 29)

La seconde moitié du texte de Vaugeois a, pour titre «De Français à Canadiens». Le métissage de ces derniers amène l'historien à poser la question suivante : «Et le Français lui-même, celui qui ne se fait pas 'sauvage' et qui est tout de même 'habitué au Canada', que devient-il?» (p. 33)

Pour Vaugeois, «À partir de 1763, les Canadiens sont en mode de survivance, les Indiens également. Ceux-ci savaient intégrer les nouveaux venus, mais ils ne savaient pas ou ne voulaient pas s'intégrer. Cette résistance a amené leur survivance.» (p. 66)

Si l'on veut résumer le texte de Denis Vaugeois, il faut conclure que le métissage est omniprésent à travers l'histoire de la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. Mais il n'y a pas de Métis!

